

UNIVERSITÉ MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU

**Faculté des Sciences Economiques, Sciences de Gestion et Sciences
Commerciales**

DÉPARTEMENT DES SCIENCES FINANCIÈRES ET COMPTABILITÉ



Mémoire de fin de cycle

***En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Financières et
Comptabilité***

Spécialité : Audit et Contrôle de Gestion

Thème :

**Audit Légal, outils et techniques d'évaluation du contrôle interne
pour certification des comptes :**

Cas d'une EPE/SPA

Réalisé par :

- LARFI Leiticia
- LATTARI Celina

Dirigé par :

Pr RACHEDI Akila

Devant le jury :

- **Président : Mr ZERKHFAOUI Lyas .MCA. UMMTO**
- **Examineur : Mme OUAMAR Sabrya. MCA. UMMTO**
- **Rapporteur : Mme RACHEDI Akila. Professeure. UMMTO**

Date de soutenance : 18/09/2024

Promotion : 2023/2024

Remerciements

Nous tenons à remercier vivement notre encadrante, Madame Rachedi Akila, pour sa disponibilité, pour son aide précieuse ainsi que pour l'intérêt qu'elle a consacré à notre travail.

Notre gratitude va également à monsieur KECHAD Ismail, pour nous avoir accueillies dans son cabinet et pour la confiance qu'il nous a accordée. Son aide et son professionnalisme ont grandement facilité notre intégration et enrichi notre expérience professionnelle.

Nous exprimons notre reconnaissance la plus profonde à nos familles et amis, dont le soutien inconditionnel a été notre source d'inspiration et de force tout au long de ce parcours. Votre amour, vos encouragements et votre patience ont illuminé les moments les plus intenses de cette aventure. Vous avez cru en nous même dans les moments de doute et nous vous en sommes infiniment reconnaissantes.

Enfin, nous remercierons toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce modeste travail.

Dédicaces

A mes parents bien-aimés, pour leur amour inconditionnel et leur soutien sans réserve. Vous avez toujours été là pour moi, apportant réconfort et motivation dans les moments les plus difficiles.

A mes sœurs Liza et Céline, mes complices de toujours. Ensemble, vous avez illuminé mon chemin et apporté un équilibre entre conseils avisés et moments de légèreté, rendant chaque étape plus agréable.

A mon petit frère Salas, pour ta capacité à égayer mes journées avec tes sourires et ta curiosité. Ta présence joyeuse a été un rayon de soleil et source de réconfort.

A ma tante Fatima, pour ton affection et tes petites attentions qui ont toujours été un baume sur mes journées chargées.

A mes grands-parents, dont la mémoire et les valeurs continuent de m'inspirer. Je chéris profondément chaque souvenir et chaque leçon que vous m'avez laissée. Votre amour et votre sagesse illuminent encore mon chemin.

A mon oncle Ahmed, pour ton soutien constant, ta générosité et ta présence bienveillante.

A mon binôme Céline, pour ton soutien et ton amitié. Ton aide et ta bonne humeur ont été source de réconfort et de motivation.

Et enfin à tous mes amis, pour leur amitié sincère et leur soutien.

Leïticia LARFI

Dédicaces

Je dédie ce travail à ma famille, du grand au petit.

Et à tous ceux qui me veulent du bien, de proche ou de loin

Celina LATTARI

Liste des abréviations :

CAC	Commissaire aux comptes
IFACI	Institut Français des Auditeurs et Contrôleurs Internes
ISA	Normes d'audit internationales
NAA	Normes d'audit algériennes
CI	Contrôle Interne
CA	Conseil d'administration
CDI	Contrat de travail à durée indéterminée
CDD	Contrat de travail à Durée Déterminée
SPA	Société par Actions
EPE	Entreprise publique économique
PME	Petite ou Moyenne Entreprise
VA	Valeur ajoutée
DTP	Direction des Travaux Publics
SCF	Système Comptable Financier
CNC	Conseil National de Comptabilité
BTPH	Société de Bâtiment, Travaux Publics et Hydrauliques
SAA	Société Nationale d'Assurance
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
SARL	Société à Responsabilité Limitée
EURL	Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

Liste des tableaux :

Tableau n° 01 : comparaison entre audit interne et externe.

Tableau n°02 : Les normes algériennes d'audit.

Tableau n°03 : Questionnaire du contrôle interne.

Tableau n°04 : Postes du Bilan soumis aux demandes de confirmation

Directe par les tiers.

Tableau n°05 : Approche de gestion des erreurs selon leur significativité.

Tableau n°06 : ventilation des moyens humains.

Tableau n°07 : Répartition de l'effectif par activité

Tableau n°08 : Répartition du personnel par type de contrat

Tableau n°09 : Rémunération du personnel.

Tableau n°10 : équipements de production de l'entreprise

Liste des figures :

Figure 01 : les étapes de l'appréciation du CI

Figure 02 : l'organigramme du cabinet comptable KCC

Figure 03 : Organigramme.

Sommaire :

Introduction générale	01
Chapitre I : Fondements théoriques de l'audit	04
Introduction	04
Section 01 : Définition et typologie d'audit	04
Section 02 : Le Commissariat aux comptes	08
Section 03 : Les normes générales d'audit en Algérie	10
Conclusion	13
Chapitre II: La démarche et outils d'évaluation pour certification des comptes	14
Introduction	14
Section 01 : La Démarche du commissaire aux comptes	14
Section 02 : Outils et techniques d'évaluation du contrôle interne	25
Section 03 : La Certification des comptes	31
Conclusion	35
Chapitre III : Cas pratique.....	35
Introduction	35
Section 01 : Présentation du cabinet et de l'entreprise étudiée.....	35
Section 02 : Evaluation du contrôle interne par le commissaire aux comptes.....	43
Section 03 : Analyse et commentaire des résultats.....	57
Conclusion.....	60
Conclusion générale.....	61
Bibliographie.....	62
Annexe.....	65

Introduction générale

Introduction générale

Dans un contexte économique, où la transparence financière est primordiale, les entreprises sont confrontées à l'obligation de présenter des comptes fidèles et conformes aux normes exigées. La qualité de l'information financière devient ainsi un enjeu majeur pour la confiance des investisseurs, des régulateurs et des autres parties prenantes.

Afin de s'assurer que l'entreprise agit conformément à la réglementation en vigueur, qu'elle dispose d'une organisation et d'un fonctionnement humain optimal, ou encore pour vérifier le respect des procédures internes, l'entreprise peut se soumettre à un audit. Cet audit constitue un outil essentiel d'amélioration continue, permettant à l'entreprise non seulement de remédier à ses lacunes mais aussi de renforcer ses points forts et d'optimiser ses performances.

Dans cette optique, l'audit financier revêt une importance capitale en garantissant la sincérité des informations comptables. Par son intervention, le commissaire aux comptes, en tant qu'auditeur légal, a pour mission de certifier les comptes annuels de l'entreprise et garantit que les états financiers sont conformes et respectent les normes en vigueur.

De ce fait, la certification des comptes est reconnue comme une mission d'audit des comptes prévue par la loi sur la société, intégrée dans le code du commerce, et qui implique pour cette dernière la nomination d'un ou plusieurs commissaires aux comptes.

En ce qui concerne l'approche épistémologique choisie, elle s'inscrit dans le paradigme interprétativiste, correspondant à la nature de notre étude de terrain. Ce choix est justifié par la formulation des hypothèses et l'orientation vers une recherche qualitative.

La méthodologie utilisée dans cette étude reposait sur deux étapes principales. Dans un premier temps, une recherche bibliographique approfondie a été effectuée. Celle-ci s'est basée sur l'examen de divers ouvrages, articles, mémoires et journaux traitant des aspects théoriques de l'audit et du contrôle interne. Cette phase a permis de poser les fondements théoriques nécessaires pour comprendre le sujet.

Ensuite, une étude de cas a été réalisée au sein d'un cabinet de commissariat aux comptes. Cette étape pratique visait à appliquer les connaissances théoriques dans un contexte réel, en mettant l'accent sur les outils et techniques d'évaluation du contrôle interne utilisés pour la certification des comptes. Ce travail a été structuré en trois chapitres, allant des concepts théoriques de l'audit aux spécificités de la certification des comptes, jusqu'à l'étude d'un cas pratique dans le cadre d'un stage.

Dans le cadre de cette étude, la méthode hypothético-déductive a été adoptée afin d'argumenter et structurer la démarche poursuivie. Cette méthode consiste à formuler

Introduction générale

des hypothèses à partir d'observations ou de problématiques identifiées, puis à les tester et les confronter à la réalité à travers une approche méthodique.

En se basant sur les hypothèses posées, cette étude vise à démontrer, par l'analyse des outils et techniques d'évaluation du contrôle interne, leur impact sur la fiabilité des audits et la précision de la certification des comptes. La démarche hypothético-déductive permet ainsi de partir d'une théorie générale sur l'audit et le contrôle interne pour vérifier, à travers l'étude de cas et la recherche bibliographique, dans quelle mesure ces outils garantissent la conformité et la transparence financière des entreprises

Cette étude se concentrera sur l'analyse des outils et techniques d'évaluation du contrôle interne utilisés dans le cadre de la certification des comptes. Ce sujet a été sélectionné en raison de son importance cruciale pour assurer la transparence et la fiabilité financière. En explorant ces méthodes en profondeur, notre objectif est de mieux comprendre leur contribution à la précision des états financiers et à l'intégrité du processus d'audit.

Problématique :

Quelle est l'utilité des outils et techniques d'évaluation du contrôle interne utilisés par le commissaire aux comptes dans sa mission de certification des comptes ?

De la problématique découlent les sous-questions suivantes :

-Quels sont les outils et techniques les plus couramment utilisés pour l'évaluation du contrôle interne ?

-Comment les méthodes d'évaluation du contrôle interne orientent-elles la décision des commissaires aux comptes lors de la certification des comptes ?

Pour répondre à ces questions, nous avons proposé les hypothèses suivantes :

Hypothèse 01 : L'utilisation d'une combinaison d'outils et méthodes d'évaluations améliorent la qualité des audits et la précision de la certification des comptes.

Hypothèse 02 : L'application rigoureuse des méthodes d'évaluation du contrôle interne réduit significativement le risque de fraude et d'erreurs comptables.

Hypothèse 03 : L'efficacité des outils d'évaluation du contrôle interne est essentielle pour garantir la fiabilité des états financiers.

Pour répondre aux exigences de notre travail, telles qu'exposées dans la problématique, nous avons choisi une méthodologie de recherche basée sur une recherche bibliographique, et l'étude d'un cas pratique que nous avons effectué au sein d'un cabinet d'audit.

Introduction générale

Dans la première étape, nous avons effectué une recherche bibliographique fondée sur des ouvrages, articles, journaux, mémoires... pour traiter les différents aspects théoriques de l'audit et du contrôle interne.

Dans la deuxième étape, nous avons mené une étude de cas au sein d'un cabinet de commissariat aux comptes.

Afin de réaliser ce travail nous avons opté pour une démarche structurée, composée de trois chapitres qui sont comme suit :

→ Premier chapitre exposera les fondements théoriques de l'audit; du commissaire aux comptes et les différents rôles qu'il joue dans l'accomplissement de sa mission, ainsi que les normes qui le régissent.

→ Deuxième chapitre sera dédié pour la présentation des généralités sur la certification des comptes, les outils et techniques que l'auditeur met en œuvre pour effectuer ses contrôles, ainsi que la démarche qu'il suit afin d'effectuer ses travaux de fin de mission.

→ Enfin, le dernier chapitre, présentera l'étude d'un cas pratique sur l'audit légal et les outils et techniques d'évaluation du contrôle interne pour certification des comptes; il s'agit d'un cas d'une entreprise de travaux publics, que nous avons réalisé dans le cadre de notre stage de préparation de mémoire de fin d'études sous la supervision du commissaire aux comptes.

Chapitre I : Fondements théoriques de l'Audit

Introduction :

L'audit est une fonction nouvelle ayant pour objet de contrôler la comptabilité et les différents aspects liés à cette dernière. Cette fonction est menée soit par un auditeur interne qui est un salarié de l'entreprise ; soit par un professionnel compétent et indépendant de l'entreprise c'est le cas de l'audit externe réalisé par un commissaire aux comptes ou par un expert-comptable.

Comme son intitulé l'indique, ce premier chapitre sera consacré à exposer les fondements théoriques de l'audit de manière générale.

Section 01 : Définition et typologie d'audit

Cette section fournira une vue d'ensemble complète sur l'audit, à savoir sa définition et sa typologie selon les différents aspects.

1.1. Définition de l'audit :

L'audit est un processus systémique et indépendant visant à évaluer l'efficacité, la conformité et la fiabilité des activités d'une organisation par rapport à des critères d'appréciation prédéfinis. Mais ce n'est pas tout, l'audit est aussi une démarche impliquant l'observation, l'analyse et l'interprétation rigoureuse, conduisant à un diagnostic et à des recommandations pour améliorer les processus et créer de la valeur ajoutée.

1.2. Typologie de l'Audit :

L'audit s'est développé dans la quasi-totalité des domaines du monde économique, on distingue généralement l'audit interne et l'audit externe selon leur objectif et leur nature :

1.2.1 L'Audit interne :

Plusieurs définitions sont attribuées pour l'audit interne, on retient essentiellement :

La définition donnée par l'IFACI¹ considère que : « L'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernance, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité ».

L'audit interne est une fonction de l'entreprise visant à garantir un contrôle interne efficace. L'auditeur examine les procédures et l'environnement de contrôle, puis propose des améliorations.

1.2.2 L'Audit externe :

L'audit externe est une fonction indépendante de l'entreprise dont la mission est de certifier la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes et des états financiers. (BATUDE, 1997)

De nos jours, cette mission est obligatoire pour les entreprises publiques économiques et les sociétés privées ayant certaines caractéristiques.

L'audit externe englobe tout ce qui concourt à la détermination des résultats, à l'élaboration des états financiers ; mais dans toutes les fonctions de l'entreprise.

L'auditeur externe qui limiterait ses observations et investigations au secteur comptable ferait œuvre incomplet. (JAQUES, 8ème édition)

¹Institut Français des Auditeurs et Contrôleurs Internes.

1.2.3 Comparaison entre audit interne et audit externe :

Bien qu'il y'ait des similitudes considérables entre l'audit interne et l'audit externe, il existe, cependant, des différences entre les activités qui sont principalement récapitulées dans le tableau ci-après :

Tableau 01 : comparaison entre audit interne et externe.

	Audit interne	Audit externe
Le statut de l'auditeur	appartient au personnel de l'entreprise.	(cabinet international ou commissaire aux comptes) est dans la situation d'un prestataire de services juridiquement indépendant.
Les bénéficiaires de l'audit	L'auditeur travaille pour le bénéfice des responsables de l'entreprise (managers, D.G., éventuellement comité d'audit).	L'auditeur externe certifie les comptes à l'intention de tous ceux qui en ont besoin (actionnaires, banquiers, autorités de tutelle, clients et fournisseurs, etc.).
L'objectif de l'audit	apprécier la bonne maîtrise des activités de l'entreprise et de recommander les actions pour les améliorer.	certifier la régularité, la sincérité, l'image fidèle, des comptes, résultats et états financiers
Le champ d'application de l'audit	vaste puisqu'il inclut non, seulement toutes les fonctions de l'entreprise, mais également dans toutes leurs dimensions	englobe tout ce qui concourt à la détermination des résultats, à l'élaboration des états financiers dans toutes les fonctions de l'entreprise.
La prévention de la fraude	Une fraude touchant, par exemple à la confidentialité des dossiers du personnel, concerne l'audit interne et non l'audit externe.	intéressé par toute fraude, dès l'instant où elle est susceptible d'avoir une incidence sur les résultats.

Chapitre I : Fondements théoriques de l'Audit

L'indépendance de l'auditeur	assorti de restrictions liées au fait qu'il reste toujours un employé de l'entreprise.	est celle du titulaire d'une profession libérale, elle est juridique et statutaire.
La périodicité des Audits	L'auditeur interne qui exerce en permanence dans son entreprise selon un calendrier de mission planifié en fonction des risques.	L'auditeur externe réalise sa mission de façon intermittente et à des moments privilégiés pour la certification des comptes.
La méthode de l'auditeur	spécifiques et originaux.	réalisent leurs travaux selon des méthodes ; par preuves, à base de rapprochements, analyses et inventaires.

(JAQUES, théorie et pratique de l'audit interne, 7ème édition)

Section 02 : Le Commissariat aux Comptes

Le commissariat aux comptes est la fonction réalisée par un commissaire aux comptes dans le cadre de l'exercice d'une mission d'audit légal des comptes.

Cette section sera consignée pour l'exposition de l'audit légal tout en mettant l'accent sur des généralités concernant le commissariat aux comptes.

2.1 Définition du commissariat aux comptes :

Le commissariat aux comptes est une mission d'audit légal dans la mesure où elle est imposée par la loi sur les sociétés. Le commissaire aux comptes chargé de la mission est nécessairement un auditeur, élu par l'assemblée des associés et, en cas de carence, par voie judiciaire. Son mandat vise à donner un avis sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes, en se basant sur les vérifications permanentes qu'il réalise, puisqu'il est responsable de vérifier la véracité et le respect des normes en vigueur des données financières de l'entreprise.

2.2 Responsabilités du commissaire aux comptes :

2.2.1 La responsabilité civile :

Le commissaire aux comptes est responsable des conséquences dommageables des fautes, erreurs et négligences commises par lui-même dans l'exercice de ses fonctions.

Il est toutefois responsable des fautes de ses collaborateurs, de celles de son co-commissaire aux comptes ou de l'expert qui l'a assisté.

En revanche, il n'est généralement pas tenu responsable des infractions commises par les dirigeants de l'entreprise, sauf s'il en avait connaissance et ne les a pas signalés.

Par contre, dès lors une procédure d'alerte est mise en œuvre pour révéler les faits délictueux ou soupçons de blanchiment des capitaux ou autres irrégularités, la responsabilité du CAC ne peut être retenue. (BATUDE, 1997)

2.2.2 La responsabilité pénale :

La responsabilité pénale du commissaire aux comptes est engagée dès lors qu'il commit un manquement à ses obligations légales, conformément à l'article 52 de la loi 91-08 du 27/04/1991 : « la responsabilité pénale des experts comptables, des commissaires aux comptes agréés, peut être engagée conformément au code de procédure pénale pour tout manquement à une obligation légale ». (code de commerce)

La responsabilité des commissaires aux comptes peut être engagée que pour les infractions punies par la loi qui sont les suivantes :

- Les infractions relatives aux incompatibilités ;
- Le délit d'information mensongère ;
- Le délit de non révélation des faits délictueux ;
- La violation du secret professionnel ;
- La complicité des délits commis par les dirigeants sociaux.

2.2.3 La responsabilité disciplinaire :

Toute fraction aux lois, règlements et règles professionnelles et toute négligence grave ou contraire à la probité ou à l'honneur commis par un CAC, constitue une faute disciplinaire qui expose son auteur à une peine disciplinaire. Les peines encourues sont :

- L'avertissement.
- La réprimande.
- La suspension à temps.
- La radiation de la liste. (GRAND & Bernard , 1999)

Section 03 : Les Normes Générales d'Audit en Algérie

La profession du commissariat aux comptes est encadrée par un ensemble de normes et de règles afin d'assurer la qualité et la fiabilité des missions d'audit.

Dans cette section nous allons nous intéresser aux normes d'audit de vérification et aux normes de travail ainsi qu'aux normes d'audit appliquées en Algérie.

3.1 Les Normes de vérification :

Cette catégorie inclut plusieurs principes fondamentaux de l'audit :

3.1.1 La compétence :

L'audit doit être effectué par une ou plusieurs personnes ayant reçues une formation d'auditeur.

Les compétences du CAC ou de l'auditeur concernent les disciplines et domaines en relation avec l'activité exercée, ses conditions et le milieu audité. L'auditeur exerce une veille documentaire dans ces différents domaines.

3.1.2 L'indépendance :

Les règles d'incompatibilité définies par le code de commerce et la loi relative à la profession, visent à assurer l'indépendance et l'objectivité du CAC en lui interdisant notamment de nouer avec l'entreprise des relations d'affaires et de recevoir un salaire ou tout autre avantage. (BATUDE, 1997)

3.1.3 Qualité de travail :

Le CAC exerce des fonctions avec conscience professionnelle et avec la diligence permettant à ses travaux d'atteindre un degré de qualité suffisant et compatible avec son éthique et ses responsabilités.

3.1.4 Secret professionnel :

Le CAC est astreint au secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont il a pu avoir connaissance à raison de ses fonctions. Il s'assure également que ses

collaborateurs sont conscients des règles concernant le secret professionnel et le respect. Il s'agit du strict secret professionnel en ce qui concerne les affaires des clients, sauf le juge peut être mis au courant.

3.2 Normes de travail :

Pour garantir la qualité des travaux, le CAC ne doit pas seulement être compétent et indépendant, il faut encore que les travaux mis en œuvre soient suffisants pour aboutir à une opinion valable sur la régularité et sincérité des comptes.

En sa qualité, l'auditeur effectue des vérifications spécifiques légales ou des interventions annexes pour lesquelles les normes à respecter sont particulières.

Les normes de travail relatives à la mission de certification couvrent :

- L'orientation et la planification de la mission ;
- L'appréciation du contrôle interne ;
- L'obtention d'éléments probants ;
- La délégation et la supervision ;
- La documentation des travaux.

(LEJEUNE & Jean-Pierre EMMERICH, Audit et Commissariat aux comptes, 2007).

3.3 Les Normes d'Audit Algériennes :

Les normes d'audit constituent l'ensemble des règles que l'auditeur doit respecter dans l'exercice de ses missions. Ces normes officielles permettent au commissaire aux comptes, la bonne conduite de sa mission de certification des comptes. Ils ont pour objet :

- la définition de la démarche d'audit de l'auditeur ;
- l'organisation de ses travaux.

Chapitre I : Fondements théoriques de l'Audit

Les NAA qui sont en nombre de douze (12) ont été publiées par lot de quatre (04) normes et contenues dans quatre (04) décisions.

Elles sont comme suit :

Tableau 02 : Les Normes Algériennes d'Audit.

Date	NAA	Intitulé de la NAA	ISA
Décision n°002 du 04 février 2016	NAA 210	Accord sur les termes des missions d'audit	ISA 210
	NAA 505	Confirmations externes	ISA 505
	NAA 560	Evènement postérieurs à la clôture	ISA 560
	NAA 580	Déclarations écrites	ISA 520
Décision n°150 du 11 octobre 2016	NAA 300	Planification d'un audit des états financiers	ISA 300
	NAA 500	Eléments probants	ISA 500
	NAA 510	Missions d'audit initiales-soldes d'ouverture	ISA 510
	NAA 700	Fondements de l'opinion et rapport d'audit sur des états financiers	ISA 700
Décision n°023 du 15 mars 2017	NAA 520	Procédures analytiques	ISA 520
	NAA 570	Continuité de l'exploitation	ISA 570
	NAA 610	Utilisation des travaux des auditeurs internes	ISA 610
	NAA 620	Utilisation des travaux d'un expert désigné par l'auditeur	ISA 620
Décision n°077 du 24 septembre 2018	NAA 230	Documentation d'audit	ISA 230
	NAA 501	Eléments probants	ISA 501
	NAA 530	Sondages et audit	ISA 530

	NAA 540	Audit des estimations comptables	ISA 540
--	----------------	----------------------------------	----------------

Source : Réalisé par nous-mêmes

Conclusion :

En conclusion, ce premier chapitre nous a permis de comprendre les concepts clés de l'audit, sa typologie ainsi que ses objectifs. Nous avons abordé les différentes facettes du commissariat aux comptes en Algérie, en donnant une définition sur la profession ensuite en expliquant son rôle et ses responsabilités. Nous avons également exploré les normes régissant l'audit.

Ce cadre conceptuel théorique de l'audit et des normes d'audit externe est essentiel pour comprendre les normes et les procédures qui guident les auditeurs dans leur travail, garantissant ainsi l'exactitude et la fiabilité des informations financières.

**Chapitre II : Démarche et Outils
d'Evaluation pour Certification des**

Introduction :

Ce chapitre se concentre sur trois aspects essentiels de la gestion financière et de la transparence de l'entreprise.

Nous commencerons par explorer la démarche rigoureuse du commissaire aux comptes.

Ensuite, nous examinerons les outils utilisés pour évaluer le contrôle interne.

Enfin, nous aborderons la certification des comptes, qui constitue une forme de garantie de la transparence et crédibilité des informations financières pour toutes les parties prenantes.

Section 01 : la démarche du commissaire aux comptes.

Cette section est dédiée à l'analyse détaillée de la démarche du commissaire aux comptes pour mener à bien sa mission. Cette démarche est cruciale pour garantir la transparence et la fiabilité des informations financières d'une organisation.

Nous aborderons les principales étapes, allant de la phase de planification jusqu'à l'émission du rapport final (général), où chaque étape sera expliquée en mettant en lumière les objectifs, les procédures et techniques mises en œuvre pour identifier et évaluer les risques, pour garantir une démarche d'audit efficace et conforme aux normes professionnelles.

Le Commissaire aux comptes suivra afin d'accomplir sa mission, un schéma classique qu'on peut diviser en quatre phases, à savoir :

- La prise de connaissance générale de l'entreprise à auditer.
- L'évaluation du Contrôle Interne.
- Le Contrôle des Comptes.
- Les travaux de Fin de Mission et la rédaction de rapport.

1.2.1 La prise de connaissance générale de l'entreprise :

1.1.1 Prise de connaissance de l'entité :

Cette étape doit permettre au CAC d'avoir une vue et une compréhension d'ensemble, suffisante pour orienter sa mission en fonction des particularités de l'entreprise.

Ainsi, le CAC doit collecter des informations sur l'entreprise, à savoir :

-Les informations liées au secteur d'activité de l'entreprise : son marché, niveau de concurrence, particularités légales ou réglementaires, difficultés comptables liées au secteur...

-Les informations liées à la structure générale de l'entreprise : son activité, sa structure juridique, son organisation générale, ses dirigeants, son organisation administrative et comptable ;...

- Les flux d'informations financières : qui doivent être identifiés en fonction de leur nature, en se concentrant sur ceux qui ont une incidence significative sur les comptes ; classés en :

-données répétitives.

-données ponctuelles.

-données exceptionnelles.

Pour recueillir toutes ces informations, le CAC peut utiliser plusieurs techniques :

- a) Les entretiens : avec les principaux responsables de l'entreprise afin de cerner les objectifs généraux de la direction en matière de contrôle interne ; avec les principaux cadres de l'entreprise et avec les personnels chargés de l'audit interne. (LEJEUNE & Jean-Pierre EMMERICH, Audit et Commissariat aux comptes, 2007)

- b) L'exploitation de la documentation interne de l'entreprise : demande de manuel de procédures, fiche de poste, documents prévisionnels, ...
- c) Une visite des locaux de l'entreprise : pour comprendre mieux la société et ses opérations et sur le système comptable du client et ses contrôles.

Avec toutes ces informations sur l'entreprise auditée rassemblées dans son dossier permanent révélant les points forts et les points faibles, l'auditeur doit être en mesure d'évaluer les principaux risques d'anomalies significatives et de fixer un seuil de signification.

1.1.2 Identification des zones de risques :

Le CAC évalue le risque d'audit et oriente sa mission en définissant les diligences visant à le réduire à un niveau acceptable faible ; qui se subdivise en trois composants :

- Le risque inhérent : est le risque qu'une erreur significative se produise dans les états financiers, indépendamment des contrôles internes. Il est plus élevé pour les certains flux et assertions complexes ou les comptes basés sur des estimations incertaines. Des facteurs externes comme les avancées technologiques ou des facteurs internes comme une insuffisance de fonds de roulement peuvent l'influencer.

Le CAC, évalue ce risque en considérant l'intégrité et l'expérience de la direction, la nature des activités de l'entité et la vulnérabilité des actifs aux pertes et détournements.

- Le risque lié au contrôle : est le risque qu'une anomalie significative ne soit ni prévenue, ni détectée par le contrôle interne de l'entité et donc non corrigée en temps voulu. (LEJEUNE & Jean-Pierre EMMERICH, Audit et Commissariat aux comptes, 2007, p. 99)

- Le risque de non-détection : est le risque significatif que les procédures mises en œuvres par l'auditeur externe ne lui permettent pas de le détecter, puisqu'il dépend du niveau de contrôle des procédures et des points forts du contrôle interne et aussi de l'observation physique.

1.1.3 Détermination du seuil de signification :

Le seuil de signification est défini comme étant le montant au-delà duquel une anomalie est considérée significative influençant l'image fidèle du patrimoine de l'entreprise, qui puisse avoir une incidence sur les comptes annuels en affectant leur sincérité et régularité, et par conséquent, induire en erreur le lecteur des comptes.

Le CAC peut modifier le seuil de signification au cours de sa mission en fonction des nouveaux faits et évolutions qui puissent remettre en cause l'évaluation initiale du seuil de signification.

1.1 L'appréciation du contrôle interne :

1.2.1 Définition du contrôle interne :

C'est l'ensemble de procédures et politiques mises en œuvres par la direction d'une entité afin d'assurer une bonne maîtrise du fonctionnement de l'entreprise, et sa gestion rigoureuse et efficace de ses activités.

Avant de pouvoir juger un système de contrôle interne, il est nécessaire que l'auditeur ait compris son fonctionnement, qui peut être décrit sous forme de :

- Diagramme de circulation (flow-chart) de l'entreprise qui permet une meilleure visualisation des opérations avec une plus grande précision.

- Annotation des manuels de procédures de gestion : si ceux-ci sont correctement réalisés et à jour.

- Notes descriptives : surtout en l'absence de manuel de procédure, le narratif est adapté aux systèmes simples.

1.2.2 Evaluation théorique du contrôle interne :

Après avoir décrit le système, le CAC doit s'interroger sur l'aptitude de ce système à répondre aux objectifs fondamentaux du CI en matière d'informations financières, donc, procède à son évaluation afin de recenser les points forts et les points faibles.

Afin de pouvoir réaliser une évaluation correcte, le commissaire aux comptes pourra s'appuyer sur les moyens suivants :

- Grilles d'analyses des tâches : pour s'assurer de la séparation correcte des fonctions entre les différents personnels.
- Questionnaires de CI préétablis : qui servent de guide exigeant une adaptation à chaque entreprise, avec des questions recensant selon chaque cycle les principales sources de risques. (CAUMEIL)

Lorsque l'analyse des contrôles internes aura été effectuée, le CAC pourra en déterminer les faiblesses et décidera à ce stade, là où il est possible de s'appuyer sur le contrôle interne, le programme de vérification sera allégé. Là où il n'est pas possible de s'appuyer sur le contrôle, au contraire, le programme sera étendu.

1.2.3 La conclusion sur l'évaluation du contrôle interne :

Une fois les résultats des contrôles communiqués à l'entreprise, le CAC peut engager une discussion avec les responsables pour envisager les actions à prendre afin de remédier aux faiblesses identifiées dans les systèmes et à améliorer les procédures incriminées de l'entreprise. Ces conclusions seront ensuite consignées dans un rapport du contrôle interne.

Chapitre II : Démarche et Outils d'Evaluation pour Certification des Comptes

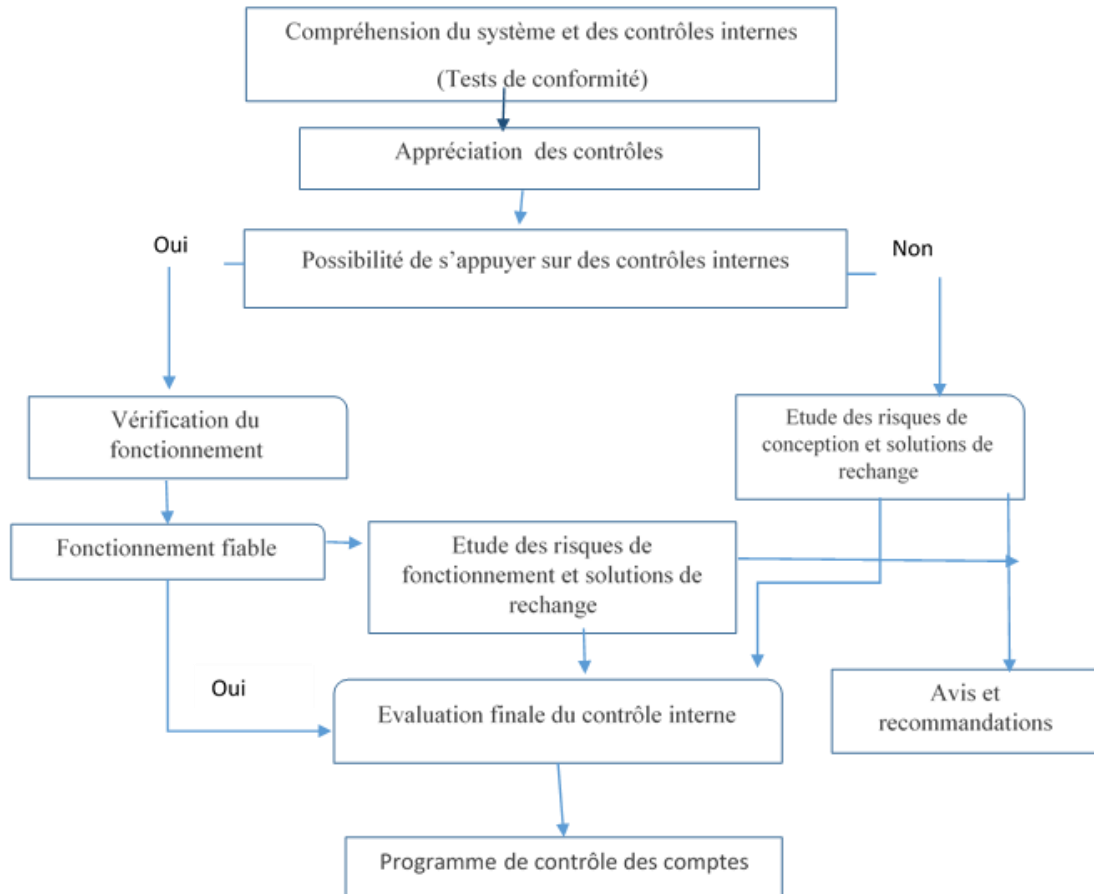
Procédures	Réf	oui	Non	N/A	observation
Organisation générale de l'entreprise					
1. Existe-t-il un organigramme de l'entreprise ? 2. Les moyens en personnel et en matériel sont-ils adaptés aux besoins ? 3. La gestion s'appuie-t-elle sur des prévisions ? 4. Le personnel du service reçoit-il une formation appropriée ? 5. La société est dotée d'un manuel de procédures de gestion ? 6. Existe-t-elle une fonction d'audit dans la société ? 7. La fonction contrôle de gestion est-elle fonctionnelle ? 8. L'inventaire physique des immobilisations est réalisé par une équipe indépendante ? 9. L'inventaire physique des stocks est réalisé par une équipe autre que celle chargée des approvisionnements ?					

Chapitre II : Démarche et Outils d'Evaluation pour Certification des Comptes

10. La société est dotée d'un fichier immobilisations informatisé ?					
11. La séparation des tâches dans la procédure de vente est-elle respectée ?					
12. Les principaux comptes comptables sont-ils analysés chaque fin du mois ?					
13. Les comptes de créances et dettes sont t'ils suivies sur fichier informatisé ?					
14. La comptabilité est-elle informatisée ?					
15. La gestion des dettes à court et à moyens terme sont-elles suivie sur fichier informatisé ?					

Tableau 03 : Questionnaire du CI

FIGURE n 01 Schéma résumant les étapes de l'appréciation du CI



(LEJEUNE & Jean-Pierre EMMERICH, Audit et Commissariat aux comptes, 2007, p. 109)

1.2 Le contrôle des comptes :

1.3.1 Programme de contrôle des comptes :

En se basant sur sa connaissance de l'entreprise, des forces et faiblesses du contrôle interne ainsi que sur l'origine des informations financières clés, le CAC se prépare à procéder au programme de contrôle des comptes.

Ce programme dispose de :

- questionnaire de contrôle des comptes
- de feuille d'évaluation des systèmes
- des informations obtenues de la mise en œuvre des opérations exceptionnelles ou des jugements.

L'auditeur se trouve devant deux cas :

a) Le système de contrôle interne fonctionne :

Il limitera l'étendue de ses travaux en utilisant les résultats des contrôles effectués par l'entreprise pour étayer ses conclusions.

b) Le système de contrôle interne ne fonctionne pas : on en trouve trois cas :

- la faiblesse et ses conséquences peuvent être corrigées avant la fin de l'exercice.
- la faiblesse et ses conséquences ne peuvent être corrigées par l'entreprise, mais leur incidence peut être cernée par un travail plus étendu de l'auditeur.
- la faiblesse et ses conséquences ne peuvent pas être corrigées avant la fin de l'exercice.

1.3 L'examen des comptes annuels :

Le CAC doit procéder à un examen analytique des comptes annuels et s'assurer qu'ils traduisent de façon sincère et régulière la situation de l'entreprise et le résultat de son activité.

L'examen de l'ensemble de ces comptes a pour objet de s'assurer qu'ils sont cohérents vis-à-vis de l'entreprise et son activité, et qu'ils correspondent aux données comptables tout en respectant les principes et réglementations comptables.

Ce qui conduira le CAC à faire la synthèse de ses travaux et à porter un jugement sur l'ensemble des comptes dans son rapport général.

1.4 Les travaux de fin de mission :

1.4.1 Les événements postérieurs à la clôture de l'exercice :

Le CAC doit vérifier qu'entre la clôture de l'exercice et la date d'arrêté des comptes qu'il n'y a pas eu d'événements pouvant avoir une incidence significative sur les comptes, on en trouve par exemple :

- La dépréciation du stock ;
- Difficulté d'un client qui par conséquence déprécie les créances ;
- Cessation à une valeur inférieure à celle constatée en comptabilité ;...

En outre, si l'événement n'a aucun lien direct avec une situation conduisant à la modification des comptes, le commissaire aux comptes doit le mentionner à l'annexe s'il perçoit un risque d'obérer la situation financière.

1.4.2 La lettre d'affirmation :

La lettre d'affirmation est un engagement formel fait et signé par le dirigeant ou le personnel de la direction, afin certifier et assurer et même compléter certaines déclarations importantes qui ont une incidence significative sur les conclusions de CAC à la fin de ses travaux.

Ce document s'adapte aux particularités de l'entreprise, il peut traiter plusieurs points à savoir :

- La régularité et l'exhaustivité des enregistrements comptables ;
- L'application des principes comptables et financiers ;
- Les événements postérieurs à la clôture ;

1.5 La rédaction du rapport :

Le rapport général du commissaire aux comptes est un document synthétisant sa mission de certification des comptes annuels dans lequel il relate l'accomplissement de sa mission.

L'opinion exprimée dans le rapport doit être le juste reflet des conclusions de la mission et être compréhensible par tout lecteur, même non avisé.

Section 02 : Outils et techniques d'évaluation du contrôle interne

Les outils d'évaluation des systèmes du contrôle interne jouent un rôle important dans la gestion des risques et assurent la fiabilité des rapports financiers.

Cette section présentera les principaux outils pour l'appréciation du contrôle interne, en mettant en lumière leur utilité et leurs assertions.

1.6 Les contrôles physiques :

2.1.1 L'inspection :

Consiste à examiner des documents, des livres comptables ou des actifs physiques, qui apporteront des informations sur l'existence de ce bien, que ce soit des stocks, immobilisations corporelles, effets, titres de participation et de placement, ...

2.1.2 L'observation physique :

Consistant à examiner un processus ou l'exécution d'une procédure par d'autres personnes.

Ces deux contrôles permettent au CAC de réunir des éléments probants suffisants, afin de formuler son opinion sur les comptes.

2.2 Les contrôles par recoupements externes les demandes de confirmation des tiers :

La demande de confirmation des tiers, régie par la norme 505, est une technique d'audit où le commissaire aux comptes sollicite directement des tiers pour confirmer des informations financières. Cette procédure permet de valider des soldes de compte, des termes de contrat ou des engagements hors bilan en obtenant des confirmations externes, ce qui renforce la crédibilité des données auditées.

Pour chaque poste du bilan, différents tiers sont visés pour la confirmation des informations. Voici un tableau récapitulatif des postes du bilan généralement

concernés par les demandes de confirmation directe et des tiers impliqués :

Tableau n°03 : Postes du Bilan soumis aux demandes de confirmation directe par les tiers.

Poste Du Bilan	Tiers à confirmer
Terrains	Confirmation de l'existence et de la propriété au cadastre
Constructions	Confirmation de l'existence et de la propriété auprès de la conservation des hypothèques
Autres immobilisations corporelles	Confirmation des soldes auprès des fournisseurs d'immobilisations
Immobilisations financières	Confirmation de l'existence et de la propriété chez le teneur des comptes de titres (établissement financier)
Créances clients	Confirmation des soldes auprès des débiteurs
Valeurs mobilières de placement	Confirmation de l'existence et de la propriété chez le teneur des comptes de titres (établissement financier)
Disponibilités	Confirmation par la banque de l'existence des comptes, de l'exactitude des soldes bancaires, des cautions ou garanties, des signataires autorisés

Emprunts et dettes financières diverses	Confirmation par l'établissement financier de l'existence des comptes, de l'exactitude des soldes et des modalités des contrats d'emprunts.
Dettes fournisseurs et autres dettes	Confirmations des soldes auprès des fournisseurs, organismes sociaux (dettes sociales) ou fiscaux (dettes fiscales)

(LEJEUNE & Jean-Pierre EMMERICH, Audit et Commissaire aux comptes, 2007, p. 195)

2.3 Les Sondages :

Les sondages peuvent être mis en œuvre aussi bien au niveau de l'appréciation du contrôle interne qu'au niveau du contrôle des comptes.

Pour le contrôle interne, le CAC vérifie le fonctionnement d'une procédure et utilise justement les sondages pour analyser le risque de non fonctionnement de la procédure.

Pour le contrôle des comptes, les sondages peuvent être utilisés pour les contrôles physiques et les contrôles par recoupements internes ou externes.

2.3.1 Méthode de sélection d'éléments à contrôler :

En fonction de la population que le CAC décide de contrôler, il utilisera une méthode de sélection, à savoir :

2.3.1.1 Sélection de tous les éléments :

Dans le cas d'une petite population.

2.3.1.2 Sélection d'éléments spécifiques :

En fonction de son niveau de connaissance de l'entreprise, le CAC, décidera de contrôler des éléments inhabituels, montrant une anomalie significative pour en tirer des conclusions qu'il jugera satisfaisantes en vue de sa mission.

2.3.1.3 Principe et mise en œuvre du sondage :

Le sondage est une sélection d'éléments que l'auditeur décide d'examiner afin de tirer, en fonction des résultats obtenus, une conclusion sur les caractéristiques de l'ensemble dont ils font partie. (LEJEUNE & Jean-Pierre EMMERICH, Audit et Commissariat aux comptes, 2007)

2.3.1.4 Sélection de l'échantillon :

La taille de l'échantillon à vérifier doit disposer d'éléments suffisants pour pouvoir étendre les conclusions à l'ensemble de la population concernée (ensemble des données à partir desquelles le CAC sélectionne un échantillon et sur lesquelles il souhaite parvenir à une conclusion). (LEJEUNE & Jean-Pierre EMMERICH, Audit et Commissaire aux comptes, 2007, p. 177)

Donc, la population doit être choisie en fonction de l'objectif du sondage, après une analyse des risques mesurés lors de la démarche d'audit.

2.3.1.5 Extrapolation des résultats :

L'extrapolation des résultats après le contrôle de l'échantillon est essentielle, car ce sont précisément les anomalies identifiées dans ces résultats qui orienteront le CAC vers l'élaboration d'actions et de décisions appropriées.

Tableau n°04 : Approche de gestion des erreurs selon leur significativité.

Caractéristiques des erreurs	Actions à prendre
Non significatives (en principe ou en valeur)	Signaler l'erreur à la société pour éviter son renouvellement
Significatives et chiffrables	Evaluer l'incidence et proposer d'ajuster les comptes ou envisager d'émettre une réserve
Significatives et non chiffrables	Demander la recherche des éléments permettant le chiffrage, sinon envisager une réserve dans le rapport
Significatives, plus fraudes ou irrégularité	Mentionner le problème à l'échelon hiérarchique approprié en fournissant les preuves. Respecter les obligations légales dans le cadre d'un commissariat aux comptes.

(LEJEUNE & Jean-Pierre EMMERICH, Audit et Commissaire aux comptes, 2007)

2.3.2 Conclusion du sondage :

Le CAC tire des résultats de son contrôle des éléments sélectionnés pour le sondage ; ces résultats sont influencés par le risque d'échantillonnage, donc, le CAC peut étendre la taille de l'échantillon, tester une autre méthode ou technique de contrôle sur le poste correspondant. Il analysera la nature et la cause des erreurs révélées par le sondage pour mesurer leurs conséquences possibles sur l'objectif du sondage et sa place dans la démarche d'audit. (LEJEUNE & Jean-Pierre EMMERICH, Audit et Commissaire aux comptes, 2007, p. 179).

2.4 Les contrôles par recoupements internes :

Les contrôles par recoupements internes, s'inscrivent dans le cadre des procédures de vérification des comptes et combinent des tests de procédures et des contrôles substantifs. Ils sont appliqués à différents cycles de l'activité de l'entreprise (ventes/clients, achats/fournisseurs, personnel/organismes sociaux, etc.), afin de faire le lien entre les postes du compte de résultat et ceux du bilan.

Utilisées par les commissaires aux comptes, pour vérifier l'authenticité et l'exactitude des informations financières d'une entreprise.

2.5 Déclaration de la direction :

Les déclarations des membres de la direction constituent des éléments collectés pour aboutir à des conclusions sur lesquelles le commissaire aux comptes fonde son opinion les comptes. Ces déclarations peuvent être orales spontanées, ou écrites qui aura une valeur probante plus fiable puisqu'elles proviennent de personnes avec de la connaissance et de l'expérience, donc plus crédible dont, le CAC, les résumera dans son dossier de travail. (LEJEUNE & Jean-Pierre EMMERICH, Audit et Commissaire aux comptes, 2007).

2.6 Procédures analytiques :

C'est une technique de contrôle des informations financières de l'entité auditée avec des informations comparables des périodes précédentes, voire même des périodes futures.

Elle consiste à comparer des données comptables afin de déceler des anomalies et analyser les incohérences lors des différentes étapes de la démarche d'audit. Avec l'hypothèse qu'il existe des liens entre les données et qu'ils subissent l'application de ces procédures analytiques, peut fournir des éléments probants prouvant l'exhaustivité et l'exactitude des données du système comptable appliqué.

Section 03 : La Certification des Comptes

Dans cette section, nous avons abordé la certification des comptes et les différents degrés de certification existants.

3.1 La Certification :

La certification est un acte final de la mission sensorielle, elle est une assurance donnée par un professionnel du contrôle légal qui agit en vertu d'un mandat et porte une opinion sur la régularité et la sincérité du bilan, du compte de résultat et documents y annexés.

3.2 Degrés de certification :

3.2.1 La certification pure et simple ou sans réserve :

Il est essentiel que la certification ne soit pas prise à la légère, mais plutôt basée sur des vérifications approfondies du CAC, ce qui lui a permis d'acquérir une conviction profonde que les états financiers présentés lors de son examen présentent un niveau élevé de régularité et de sincérité. (LEJEUNE & Jean-Pierre EMMERICH, Audit et Commissaire aux comptes, 2007)

Cependant, cette forme ne permet pas d'exclure les observations du CAC, mais leur impact est tel qu'ils ne modifient pas la vérité des comptes.

3.2.2 La certification avec réserves :

Malgré son avantage pour l'entreprise, cette forme témoigne du désaccord du CAC quant à la régularité ou à la sincérité d'une opération, d'une procédure comptable ou d'un état financier.

La réserve peut résulter d'omissions ou d'erreurs, de modifications des méthodes ou de non-respect d'une disposition réglementaire, mais leur nombre et leur gravité n'ont pas d'impact significatif sur la véracité des comptes et ne peuvent pas conduire les actionnaires à une interprétation erronée des états financiers soumis à leur approbation.

L'obtention de cette certification ne doit en aucun cas entraîner la division du rapport du CAC en deux sous-rapports, l'un avec une certification sans réserves et l'autre avec une certification avec des réserves. En réalité, le rapport du CAC est un ensemble indivisible.

Il est nécessaire de spécifier la nature précise et le contenu des réserves, ainsi que leur incidence sur les comptes et les résultats de l'exercice, afin de permettre à l'entreprise contrôlée de procéder en toute connaissance de cause et avec profit à la levée de ces réserves.

Il est clair que ces réserves ne doivent pas compromettre l'importance de la certification. Selon leur nombre, leur importance ou leur gravité, il est possible qu'elles entraînent une non-certification.

3.2.3 Refus de certification :

C'est une solution extrême à laquelle le CAC fait appel lorsqu'il considère que les anomalies relevées sont graves, il estime que les états financiers ne présentent pas toutes les garanties de régularité et de sincérité.

On ne peut envisager cette forme de conséquence lourde pour l'entreprise et surtout pour les dirigeants que dans des situations anormales.

Le poids de cette forme a poussé le législateur algérien à contraindre le CAC à motiver sa décision en choisissant une telle conclusion. Cette contrainte doit inciter le professionnel à utiliser cette solution uniquement après avoir effectué des vérifications sérieuses, lui permettant de détecter des erreurs, des irrégularités ou une absence de sincérité qui revêt une importance capitale.

Conclusion :

La certification des comptes est une mission essentielle du commissaire aux comptes, visant à vérifier la sincérité et la régularité des comptes annuels. Cette vérification garantit que les résultats financiers et les opérations de l'exercice écoulé reflètent fidèlement la situation financière et le patrimoine de l'entreprise audité.

L'auditeur commence par prendre connaissance de l'entreprise pour identifier les zones de risques, il évalue ensuite les procédures de contrôle interne afin de cibler précisément son champ d'intervention. Durant cette démarche, l'auditeur utilise des techniques et outils adéquats pour collecter des informations nécessaires appuyant son opinion dans son rapport final.

Ce chapitre nous a permis de comprendre l'importance critique de la démarche du commissaire aux comptes, des outils utilisés pour l'appréciation du contrôle interne, et de la certification des comptes. Ensemble, ces composants forment un cadre robuste pour garantir l'intégrité des informations financières, répondre aux exigences réglementaires et renforcer la confiance des parties prenantes.

Chapitre III : Cas pratique

Cas d'une EPE/SPA

Introduction :

Chargé de la certification des comptes, le rôle du CAC ne se limite pas à une simple vérification formelle, il s'étend à une analyse approfondie de la gestion comptable, laquelle constitue le centre de l'intervention. Dans ce cadre, le CAC met en œuvre une démarche méthodique et rigoureuse, qui intègre non seulement des techniques d'audit, mais aussi une attention particulière au contrôle interne de l'entreprise.

En étudiant la gestion de la comptabilité, le CAC évalue les dispositifs mis en place, identifie les zones de risques et propose des recommandations pour renforcer les mécanismes du contrôle interne.

Dans ce chapitre, nous aborderons de manière détaillée la démarche adoptée par le CAC au sein de l'entreprise pour la certification des comptes. Notre attention se portera particulièrement sur le contrôle interne, un pilier essentiel de la fiabilité des informations financières.

Nous présenterons un cas d'une entreprise choisie pour illustrer notre analyse, en appliquant rigoureusement les méthodes et outils d'évaluation dans le cadre du dispositif du contrôle interne.

Section 01 : Présentation du cabinet et de l'entreprise étudiée

Pour mener à bien l'étude de notre cas, nous avons effectué notre travail au sein du cabinet KCC KEHAD Ismail. Dans cette section, nous présenterons ce cabinet d'audit, son organisation, et les services qu'il offre.

Cette présentation permettra de comprendre le cadre dans lequel nos missions ont été réalisées, ainsi que les ressources et expertises mises à notre disposition.

Chapitre III : Cas pratique EPE/SPA

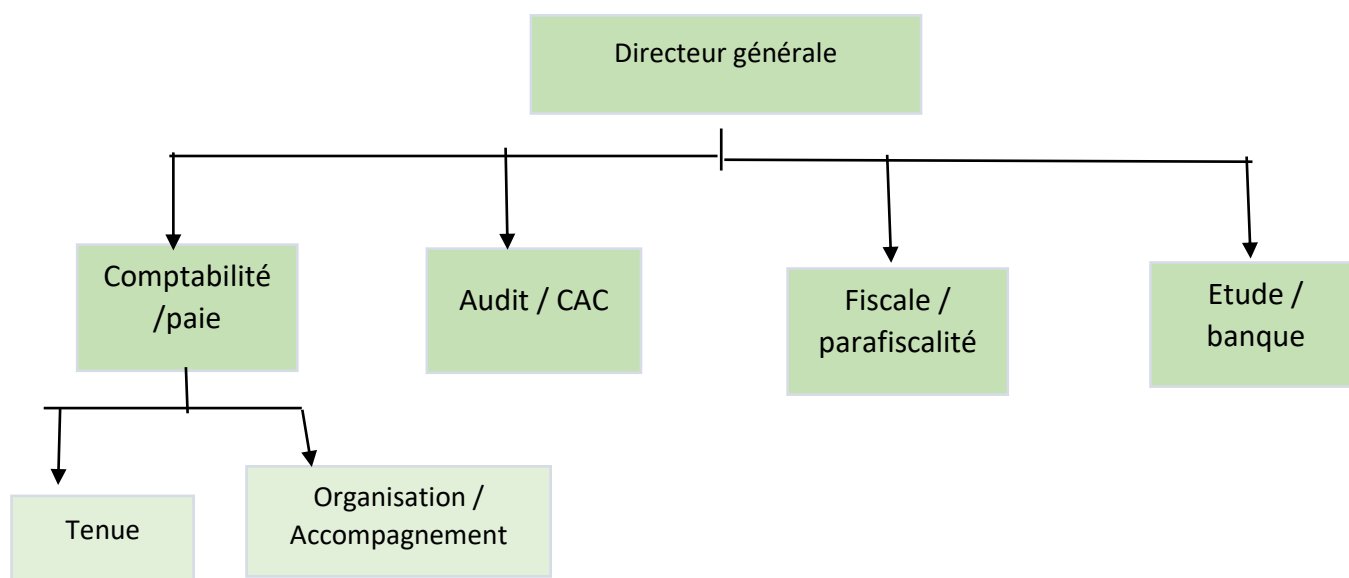
Le cabinet KCC KECHAD Ismail, est un cabinet de commissariat aux comptes et de comptabilité agréé en 2006 et installé en 2007. Son siège actuel est basé au boulevard KHOUDJA KHALED, BOUAZIZ, TIZI OUZOU.

Il est spécialisé dans l'audit et commissariat aux comptes, et offre une gamme de services incluant la tenue de la comptabilité et gestion de la paie, l'organisation et la mise en place de procédures de gestion, le montage financier des dossiers de crédit bancaire, Consulting, assistance et organisation comptable, ainsi que le contrôle et l'audit comptable.

Il est aussi consultant auprès de deux grands bureaux d'expertises ACG TAZDIAT et CETIC. Mais aussi, il assure la formation aux cadres des entreprises publiques et privées, les techniques de gestion, la comptabilité et finance, les ressources humaines, la droit de douane, le commerce et forces de vente, le code de marchés publique et toutes autres programme de formation dans les domaines gestion, comptabilité, finances, droit des affaires et commerces.

Le cabinet comprend un personnel qualifié, dont l'organisation est schématisée ci-dessous.

Figure N°1 : l'organigramme du cabinet comptable KCC



Chapitre III : Cas pratique EPE/SPA

Source : conception personnelle sur la base des documents internes de l'entreprise

Le cabinet KCC, sert un portefeuille diversifié de clients, allant des PME aux grandes entreprises nationales tout en assurant la transparence, l'intégrité et la fiabilité des informations financières de ses clients, en les accompagnant tout au long de leur processus de certification des comptes.

Nous avons concentré notre étude sur une entreprise publique, qui, pour des raisons éthiques, de secret professionnel et de respect de la confidentialité, portera donc le nom de « **EPE/SPA** » dans ce mémoire.

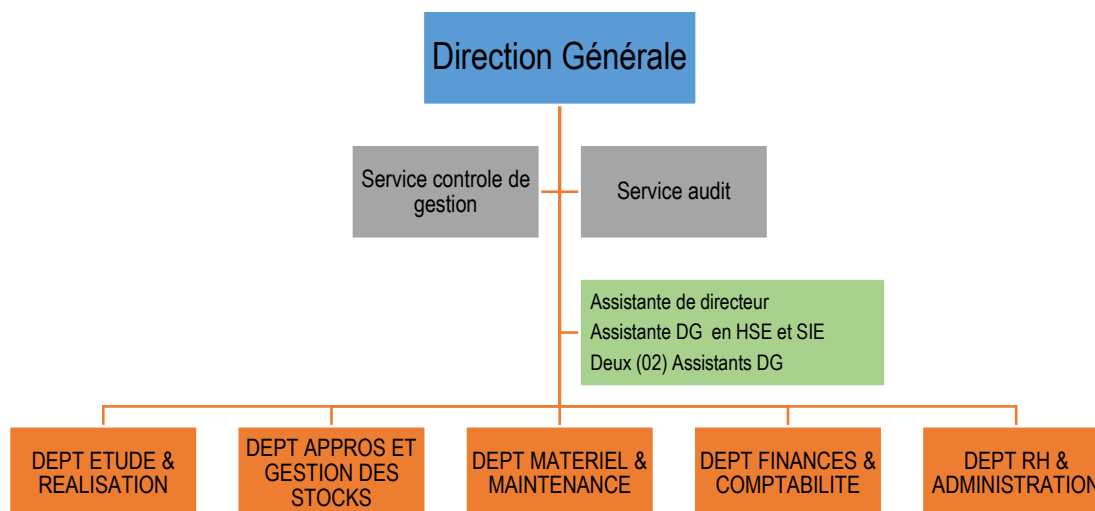
1.1. Etude générale de l'entreprise :

Le commissaire aux comptes devra, avant d'entamer son travail, faire connaissance avec l'entreprise. Il examinera son organisation, sa production, et son histoire. Cette phase est préalable à l'évaluation du contrôle interne. Elle permet dès le départ de situer des faiblesses et les points forts.

1.1.1. L'organigramme de l'EPE/SPA :

L'organigramme validé par le CA est présenté comme suit :

Figure N°2 : Organigramme.



Chapitre III : Cas pratique EPE/SPA

Source : conception personnelle sur la base des documents internes de l'entreprise.

Suivant l'organigramme actuel, l'entreprise est structurée autour de 05 départements ce qui alourdi la prise de décision et coordination entre les intervenants sur les différents projets.

La réorganisation autour de trois (03) directions est plus efficace pour réduire le temps de décision et de faciliter les relations avec les structures opérationnelles et logistiques.

1.1.2. Structure du personnel :

Les moyens humains de l'entreprise au 31/12/2022, tel que présenté dans le rapport de gestion 2022 sont ventilé comme suit :

Tableau n°04 : ventilation des moyens humains.

	Cadres	Maitrise	Exécution	Total
Nombre	29	20	123	172
Taux	17%	12%	71%	100%

Source : conception personnelle sur la base des documents internes de l'entreprise

Le taux d'encadrement est de 16.87% représentant 01 cadre pour 5 personnes maitrise et exécutant. Hors la lecture du rapport social de 2022 fait ressortir 07 cadres techniques et 22 administrations représentant 75.80% des cadres.

Cette situation indique le manque d'encadrement technique qui est important pour assurer le bon fonctionnement des projets et donne plus de points pour les soumissions.

Suivant le rapport social, l'effectif de l'entreprise en 2022 est ventilé par activité comme suit :

Chapitre III : Cas pratique EPE/SPA

Tableau n°05 : Répartition de l'effectif par activité

	Effectif de Soutien Technique	cadres de Soutien Administratif et Financier	Agents de maîtrise et d'exécution de Soutien	Effectif de Production*	Effectif de Sécurité	Total
Nombre	15	27	30	65	35	172
Taux	8.72	15.70	17.44	37.79	20.35	100

Source : conception personnelle sur la base des documents internes de l'entreprise

A noter que l'effectif de production est constitué de conducteur d'engin, manœuvrier, chauffeur poids lourd...etc.

Par contre la répartition par type de relation est présentée comme suit :

Tableau n°06 : Répartition du personnel par type de contrat

	Types			Cadre Supérieur			Cadre			Maîtrise			Exécution			TOTAL		
	CDI	CD D	T	CD I	CD D	T	CD I	CD D	T	C DI	C D D	T	C DI	CD D	T	C DI	CDD	T
Nombre	00	01	01	00	06	06	00	22	22	00	20	20	04	119	123	04	168	172
Taux	00	0.58	0.58	00	3.49	3.49	00	12.79	12.79	00	11.63	11.63	02	69.18	71.18	02	97.67	100

Source : conception personnelle sur la base des documents internes de l'entreprise

La nature de l'activité de l'entreprise ne permet pas la germanisation de l'effectif de l'entreprise. Cette situation est plus avantageuse par sa flexibilité et la mobilité de son personnel mais il présente des risques de conflit social et des départs du personnel de chantier (refus de renouvellement et/ou rupture de relation fréquent).

Chapitre III : Cas pratique EPE/SPA

Concernant la rémunération du personnel, les ratios de gestion indiqués dans le tableau suivant sont présentés comme suit :

Tableau n°07 : Rémunération du personnel

	Ex 2018	Ex 2019	Ex 2020	Ex 2021	Ex 2022
Effectif	233	242	240	219	172
Productivité (CA/Effectif)	2 253 934,63	2 096 096,45	1 129 849,60	1 536 124,85	1 172 627,53
Rendement (Rémunération / CA)	30,24%	31,91%	53,62%	37,28%	51,89%
Rémunération / VA	71,87%	152,04%	1422,04 %	282,58%	631,12%

Source : conception personnelle sur la base des documents internes de l'entreprise

A travers ces données chiffrées, les salaires représentent plus $\frac{1}{2}$ du chiffre d'affaires et plus de 6 fois de la valeur ajoutée ce qui signifie que le plan de charge actuelle ne couvre pas la masse salariale.

Chapitre III : Cas pratique EPE/SPA

1.1.3 L'outil de production :

Tableau n°08 : équipements de production de l'entreprise

Equipement	Fonctionnel		En panne	
	Qté	Age moyen (année)	Qté	Age moyen (année)
Station d'enrobage	1	38		
Station d'enrobage mobile 140 T	1	10		
Bulldozer	1	10	1	10
Camion benne	12	13-11-10	2	13-11-10
Camion 6x4 DAF	8	10	7	10
Camion citerne	2	11-10-09	1	11
Camion double cabine	3	01		
Chargeur	5	18-10-09		
Compacteur à rouleaux vibrants	1	10		
Compacteur HD	1	18		
Compacteur pneumatique	4	11-10-09		
Finisher	2	16-11-10	1	11-10
Gravillonneur				
Niveleuse	2	38-11-09	2	9
Pelle pneus	1	9		
Pelle retro-chargeur	2	11-10		
Porte-engins	2	10-09		
Ravitailleuse de bitume	4	40-14		
Rouleau Cylindre	3	11-10-09	1	9
Répondeuse de bitume	2	10		
Remorque citerne				
S/Remorque Citerne à eau	1	15		
S/Remorque citerne à carburant	1			
Semi remorque à benne	1	11	1	11
Stockeuse de bitume	4	40-39-14		
Tracteur routier	3	21-13-11-10	4	13-10
Compresseur à air	1	16-12		
Transport personnel Bus	5	19-14-13-11-10	2	11-10
Véhicule de transport/ Utilitaires	20	19-18-17-13-11-10-05	1	10
NBRE TOTAL	102		23	

Source : conception personnelle sur la base des documents internes de l'entreprise

Section 02 : Evaluation du Contrôle Interne par le commissaire aux comptes

Le contrôle interne est un examen qui permet d'orienter avec précision les investigations, donc plus le contrôle interne est satisfaisant, plus le CAC restreint l'étendue de ses investigations, au contraire, plus le contrôle interne est défaillant, il est en droit de refuser de certifier des comptes.

Suivant le décret exécutif n° 11-202 du 26 mai 2011 fixant les normes de rapports du commissaire aux comptes, les modalités et les délais de leur transmission, le commissaire aux comptes est tenu de donner dans son rapport de fin d'année, un avis sur le contrôle interne de l'entreprise.

Afin de procéder aux contrôles, il a été mis à la disposition du commissaire aux comptes, les documents suivants :

- Les pièces comptables justificatives, contenant les imputations comptables (achats, banques, caisse, opérations diverses,..., etc.).
- La comptabilité sous support magnétique (dossier PCCOMPTA).
- Les PV d'inventaire et les décisions de création des commissions d'inventaire.
- Les livres et registres légaux et règlementaires.
- Le plan comptable.
- D'autres documents (analyse des comptes, rapport CAC 2016, état de rapprochement...).
- Les contrats marchés.

Les travaux menés dans le respect des principes et règles de travail régissant la profession. Le commissaire aux comptes donc a consulté les comptes à travers la balance arrêtée provisoirement au 31/12/2022, ainsi que certaines analyses et grands livres pour

Chapitre III : Cas pratique EPE/SPA

cibler les comptes pouvant avoir une incidence significative sur les états financiers en question.

Il a aussi, effectué quelques sondages sur les pièces comptables des différents journaux (achats, O/D, Ventes,..., etc.), pour apprécier la qualité des imputations comptables et leurs justifications, et ainsi leurs conformités avec les dispositions du Nouveau Système Comptable Financier.

1.1. Faits marquants l'année 2022 :

- Décision de la banque pour le rééchelonnement du crédit bancaire de 918 920 KDA.
- L'octroi d'un crédit d'exploitation trésor publique de 150 000 KDA pour la rénovation des équipements de production.

1.2. Faits financiers saillants :

- Baisse d'activité des travaux publics pour manque de moyen de production.
- Les difficultés de recouvrement des créances en particulier celle du grand client tel que les DTP.

1.3. Faits saillants d'exploitation :

- Le départ en retraite des 7 anciens (techniques).
- Des difficultés en matière de livraison en papier.

1.4. Points significatifs des contrôles effectués :

Aucun changement dans l'organisation de la comptabilité et les méthodes d'évaluations. Le plan comptable et les méthodes d'enregistrement n'ont pas connus de changement en 2022.

Chapitre III : Cas pratique EPE/SPA

Les faiblesses constatées en 2021 au niveau de l'organisation demeurant toujours sans prise en charge. En particulier :

- Absence de directeur comptabilité et finances. La fonction est assurée en intérim par le chef de département finances et comptabilité.
- L'absence d'une structure d'analyses et préparation des documents de synthèse (contrôle de gestion). Cette tâche est toujours confiée au comptable de l'entreprise.
- La mention « bon à payer » n'est pas toujours apposée sur les pièces comptables originales.
- Les opérations diverses aux personnel (tel que le avances) ne sont pas toujours explicitées et appuyées par des pièces justificatives suffisantes pour maîtriser le contrôle.

1.5. Evaluation des procédures du contrôle interne :

L'entreprise est régie en mono-entreprise (en une seule entité) avec une seule comptabilité.

Le système de contrôle interne est basé sur des contrôles classiques opérés par les cadres dirigeants sur la base des documents et informations reçus. Donc le contrôle hiérarchique est le moyen le plus utilisé dans la maîtrise des tâches au niveau de l'entreprise.

A travers le contrôle des documents et des procédures, les constats sur le système de contrôle de l'entreprise sont résumés dans les points suivants :

2.1 Le système d'organisation :

2.1.1 Organigramme :

Plusieurs postes sont vacants après le départ en retraite des anciens occupants.

Pour combler ces postes vacants, l'entreprise a promu son personnel au poste supérieur suivant leur compétence et ancienneté.

2.1.2 Séparation des fonctions :

Pour remplacer les postes vacants, l'entreprise a fait appel au recrutement interne mais sans aucune modification des fiches de postes.

La définition des tâches doit être consignée dans un manuel, indiquant clairement la méthode de répartition des tâches et les structures habilité à répartir les fonctionnes et responsabilité.

Le manque d'une cellule d'audit ne permet pas à l'entreprise de mettre en place un dispositif de contrôle des tâches. Ce contrôle doit être formalisé dans une charte des pouvoirs.

2.1.3 Système d'autorisation :

Le commissaire aux comptes rappelé le conseil d'administration (CA) sur la mise en place une charte des pouvoir pour limiter les habilitations, les autorisations accordées à chaque responsable, en particulier pour les engagements envers les tiers (signature des contrats, des bons de commandes, des autorisations de sortir des stocks, des ordres de paiements...).

2.1.4 La surveillance et l'audit :

La structure audit interne au niveau de l'entreprise est inexistante. La mise en place d'une cellule d'audit est capitale. Il doit être dotée de :

- Personnel qualifié en audit et connaisseur en travaux d'impression.
- D'une charte d'audit en plus d'un programme d'audit annuel avec validation du CA.

- D'un manuel d'audit et d'un manuel de contrôle interne (appelé manuel de surveillances permanentes).

2.2 Appréciation de l'organisation comptable et contrôle interne :

2.2.1 LES PROCEDURES COMPTABLES :

L'entreprise est dotée d'un manuel des procédures comptables adapté au plan SCF, mais il est nécessaire de mettre à jour conformément au manuel comptable du BTPH du CNC.

Ce manuel doit prendre en charge les points suivant :

- Définitions des principes comptables à respecter lors de l'interprétation et d'enregistrement du flux effectués par l'entreprise,
- Les comptes comptables (le plan de compte). Ce plan doit respecter les exigences du secteur BTPH.
- La définition des informations et des schémas comptables pour chaque poste du bilan.

La vérification des procédures comptable fait ressortir des remarques suivantes :

- Absence de recoupement et de rapprochement entre la comptabilité et les autres structures.
- Les principes comptables ne sont pas appliqués, à titre d'exemple le principe de séparation des exercices (les assurances ont été comptabilisés à la date de facturation dans sa totalité même s'ils couvrent une période de l'année suivante).
- Le plan comptable de l'EPE/SPA : Ce plan défini la nomenclature des comptes à six chiffres. Mais les règles de fonctionnement et les documents nécessaires pour la justification des soldes ne sont pas clairement définis.

2.2.2 Le Système de DOCUMENTATION ET D'INFORMATION :

Le manuel des procédures comptables tel que- exigé par le SCF n'est pas élaboré à ce jour.

La vérification des procédures a fait ressortir les insuffisances suivantes dans le système de documentation :

- Circulation des documents :

Il est important de représenter schématiquement le circuit des documents et la méthode d'enregistrement, de classement, d'archivage au niveau de l'entreprise.

- Périodicité des analyses et des synthèses :

L'analyse des comptes est effectuée en fin d'année (à la clôture du bilan) par les comptables de l'entreprise.

Par contre les états de rapprochements et l'arrêté de caisse sont réalisés en fin de chaque mois.

- Méthode d'enregistrement :

Les méthodes d'évaluation ne sont pas définies pour chaque rubrique

A titre d'exemple :

- La méthode de calcul de la valeur vénale des immobilisations n'est pas identifiée.
- Les stocks : la valorisation des déchets n'est pas définie.
- Les pertes de valeur des stocks, des créances et autres existants n'est pas suffisamment expliqué.

A noter : les pertes de valeurs sur stocks et créances clients doivent être suivies les exigences du SCF.

2.2.3. Le Système de PREUVES :

Les vérifications effectuées sur pièces comptables ne font apparaître aucune écriture sans justificatifs sauf pour les opérations de calcul tel que (les amortissements, les provisions et des pertes de valeurs) qui nécessitent la validation du directeur de l'entreprise.

Néanmoins, il est important de signaler que la comptabilité n'autorise pas à produire des pièces comptables ou d'effectuer n'importe quel calcul de coût ou d'évaluation des provisions ou pertes de valeur.

2.2.4. LES Moyens Matériels et de Protection :

Aucune observation pour cette année

2.2.5. Le Personnel de la Comptabilité et le Système de Supervision :

L'année 2022, la comptabilité de l'entreprise est assurée par le chef de département accompagné de deux comptables spécialisés.

A défaut de personnel qualifié en contrôle de gestion, les rapports d'activité et de gestion sont réalisés par le service de comptabilité.

2.3 Appréciation des Marchés Publics :

Le contrôle des procédures d'approvisionnement et de choix des fournisseurs (les marchés) est réalisé en effectuant vérification des dossiers d'achats et des contrats fourniture, services et de location.

Le résultat de nos investigations fait apparaître les points suivants :

- La mission d'approvisionnement est confiée au service approvisionnement

Chapitre III : Cas pratique EPE/SPA

- Tous les fournisseurs d'achats de la matière première sont sélectionnés suivant la procédure de marché public à l'exception du fournisseur de papier NAFTAL qui a une particularité (unique fournisseur du BITUM sur le territoire national).

Marché immobilisations :

- Les acquisitions de 2022 sont de l'ordre de 22 199 285,72 DA HT. Toutes les immobilisations sont acquises par consultation restreinte.

Les marchés fournitures :

Les marchés signés en 2022 sont avec les fournisseurs :

- EURL : Produits chimiques
- EURL carrière : agrégats (sable et TVO)

Les autres achats ne dépassant pas le seuil de 2 000 000.00 DA TTC, sont passés de gré-à-gré.

Les marchés services :

Les contrats signés par consultation restreinte sont (à titre indicatif) :

- Avocat Mr Alger
- CAC nouveau mandat du commissaire aux comptes.
- KCC Kechad accompagnement pour l'assainissement et la clôture du bilan 2022.
- SARL pour les réparations camions et engins sur chantier.

Par les autres sont réalisés de gré-à-gré. Le contrat SAA est réalisé de gré-à-gré même s'il a dépassé le seuil de 1 000 000.00 DA en TTC

Les contrats de locations :

Aucun contrat de travail n'est constaté en 2022

2.4 Appréciation des Opérations Comptables :

2.4.1 Réouverture/LOGICIEL de Comptabilité :

L'entreprise tient sa comptabilité sur micro en utilisant un logiciel (pc-compta) qui fournit certains documents (Bilan et annexes) et ne présente pas d'insuffisances.

-Les contrôles préliminaires de cohérence entre les différents documents comptables annuels de synthèse (Bilan, Balance, grand-livre...), n'ont révélés aucune anomalie.

-Les vérifications effectuées sur la réouverture des comptes de toutes les rubriques de bilan au 01/01/2022 n'appellent pas de remarques particulières.

-Aucun déséquilibre n'est affiché dans les journaux et le principe de partie double a été respecté.

-La vérification sur pièce des journaux fait apparaître les points suivants :

- Les bons pour ont été enregistrés dans le journal achat. Ce dernier est utilisé uniquement pour les achats stockés et ils sont classés par date de facturation avec référence le bon de réception.

-Des achats justifiés par des bons dépassant la limite tolérée (5 000 DA).

- Plusieurs « bons pour » le même fournisseur.

2.4.2 Appréciation des comptes de Patrimoine (BILAN) :

La consultation de la balance avant clôture fait apparaître les points suivants :

2.4.2.1. CAPITAUX PROPRES :

Le capital social de la société n'a connu aucun mouvement, durant la période contrôlée :

Le résultat de l'exercice 2021, est affecté correctement suivant le PV d'AGO.

Chapitre III : Cas pratique EPE/SPA

Néanmoins le solde des deux comptes « 115000 - AJUSTEMENTS LIES A DES CHANGEM » et « 117000 - AJUSTEMENTS LIES AU CHANG METH » : doivent faire objet d'affectation aux résultats des exercices concernés suivant l'avis du conseil national de la comptabilité « voir le document en annexe ».

Le compte « 117xxx » doit être transféré au compte « report à nouveau » de l'exercice concerné.

L'analyse de cette rubrique ne fait apparaître aucune anomalie significative.

Sauf que les pertes plus de 04 ans et qui ne sont pas récupérées sur les déclarations fiscales, peuvent faire objet de transfert au compte de réserves.

2.4.2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES, INCORPORELLES ET FINANCIERES :

Le contrôle effectué sur cette rubrique, nous a permis de relever ce qui suit :

- L'entreprise a effectué des acquisitions de nouveaux investissements au cours de cette période pour un montant total de : 22 199 285,72 DA en HT représentant :

Libelle	Montant
CABINES SAHARIENNES	1 505 000,00
MATERIEL OUTILLAGE DIVERS	165 000,00
MATERIEL TRAVAUX ROUTIERS	20 415 000,00
INSTALLATIONS GENERALES-AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DIVERS	114 285,72
	22 199 285,72

2.4.2.3 ACHATS (fournisseurs) / STOCKS / VENTES (clients) :

- L'entreprise utilise la méthode du coût moyen pondéré suivant l'hypothèse premier entré premier sortie pour calculer le coût de sortie de matières premières.
- Les comptes stocks sont transférés par destination (matière première, autres consommables) suivant les instructions de la tutelle.

A noter : l'absence d'un plan comptable unique pour les entreprises du même group fait que chaque EPE passe ses achats suivant le plan adapté au cours du passage.

Un stock à l'extérieur de 692 660.54 DA représentant de consommables prêtés à la SARL « x ». Il y'a lieu de voir la possibilité de facturation de ces consommables.

Les soldes fournisseurs dépassant les 15 ans peuvent faire objet de proposition au CA pour annulation.

2.4.2.4 AUTRES CREANCES ET DETTES :

Les vérifications que nous avons effectuées sur les pièces et comptes, nous ont permis de constater les anomalies ci-après :

- Le solde du compte « 4221000 - FONDS OEUVRES SOCIALES » est crédité uniquement des 2.5% tandis que la convention collective prévoit 3%.
- Le virement de TVA doit se faire chaque fin de mois dans le journal des opérations diverses suivant le G50 afin de constater le PRECOMPTE du mois ou la TVA A PAYER ce qui facilitera l'analyse du compte TVA sur achats et de détecter toute valeur non récupérées sur G50.
- Avec la nouvelle méthode de travail, la création des comptes de tiers « auxiliaires » pour le compte fournisseurs C/401, les soldes antérieurs des différents comptes fournisseurs ont été transférés aux comptes de tiers « auxiliaires » appropriés.
- Les avances plus de 12 mois doivent être transférées au compte « 165 – dépôt et cautionnements reçus ».

2.4.2.5 CHARGES ET PRODUITS :

- Le compte « réparations véhicules personnel » a été constatés en HT au lieu de TTC. Suivant les exigences fiscales. La TVA sur toute consommation engagée par l'exploitation d'un véhicule personnel ne peut être récupérée.
- Les assurances couvrant plusieurs mois de l'année 2023 ont été comptabilisés dans le compte de charge au lieu du compte d'attente « 486 ».
- Les cadeaux de fin d'année sont comptabilisés dans le compte « 628 – cotisation et dons » au lieu du compte approprié « 623 – Publicité ».

Dans le cadre de préparation des états financiers pour la fusion, le plan comptable de l'entreprise doit être revu et adapté au plan appliqué au niveau de l'EPE/SPA pour faciliter l'opération.

2.4.3 LIVRES LEGAUX :

- Le journal centralisateur existe et tenu à jour à fin 2020. Il est recommandé de le mettre à jour au moins jusqu'à juin 2022.
- Le livre d'inventaire est à jour au 31/12/2022.
- Le livre de paie est tenu à jour.

2.4.4 LES RESERVES de 2022 :

Les réserves et commentaires portés dans notre rapport CAC 2022 ont fait objet de réponse par l'entreprise. Le traitement des explications seront analysés dans le rapport CAC de 2023.

Section 03 : Analyse et Commentaires des résultats :

Cette section vise à analyser les résultats obtenus à travers les techniques et outils utilisés dans l'audit pour évaluation du contrôle interne.

Nous démontrerons comment ces méthodes ont contribué à l'appréciation de l'organisation comptable ainsi qu'à la vérification des opérations comptables et leur utilité dans la certification des comptes.

3.1 Méthodes et Techniques utilisées dans l'audit de l'entreprise :

3.1.1 Méthode de vérification documentaire :

Afin de vérifier la conformité des procédures d'approvisionnement et choix de fournisseurs, la vérification des documents a permis de constater que tous les fournisseurs de matières premières sont sélectionnés suivant la procédure de marchés publics, à l'exception du fournisseur de papier NAFTAL, seul et unique fournisseur de BITUM sur le marché, ce qui a aidé à identifier les exceptions à prendre en considérations et garantit le respect des procédures.

Elle a également révélé que certains marchés de services ont été passés de gré à gré puisqu'ils dépassent les seuils réglementaires comme le contrat de SAA.

3.1.2 Examen Analytique :

Pour la catégorie CAPITAUX PROPRES cette méthode d'analyse a permis de constater que les soldes des comptes ``115000_AJUSTEMENTS LIES A DES CHANGEMENT`` et ``117000_ AJUSTEMENTS LIES AU CAHNGEMENT METH`` doit faire l'objet d'une affectation aux résultats des exercices concernés.

Concernant les pertes constatées de plus de quatre ans non récupérées sur les déclarations fiscales, peuvent être transférées aux comptes des réserves.

3.1.3 Inspection Physique :

Pour le contrôle des acquisitions d'immobilisations corporelles, que grâce à cette méthode, le CAC peut assurer que toutes les immobilisations sont correctement enregistrées et justifiées.

3.1.4 Revue des Documents :

La revue des documents utilisée pour vérifier les comptes de fournisseurs et de stocks, a détecté des soldes de fournisseurs qui dépassent 15 ans, nécessitant donc une annulation qui sera proposé au CA par le CAC. Ainsi que certaines avances de plus de 12 mois qui doivent être transférées au ``165_dépot et cautionnements reçus``.

La revue des documents assure une gestion rigoureuse tout en évitant les erreurs et les fraudes.

3.1.5 Les Questionnaires du CI :

Les questionnaires ont révélé des lacunes et une faible compréhension des procédures comptables par le personnel de l'entreprise, qui donc, nécessitent une formation, aussi une remarque sur l'absence de recoupement et de rapprochement entre la comptabilité et les autres structures, avec la non-conformité avec le SCF.

Donc les questionnaires permettent de recueillir des données quantitatives nécessaires pour identifier les faiblesses et écarts dans le système de contrôle interne.

3.1.6 Confirmation de la direction et des tiers :

Avec une demande de confirmation écrite des soldes et transactions par la direction pour vérifier l'existence et l'exactitude des soldes comptables par une validation externe (**contrat signé par consultation restreinte**).

3.1.7 Examen des écritures comptables :

Pour analyser les comptes de charges et produits et identifier les erreurs d'enregistrement.

Par exemple : La perception que les assurances qui couvrent plusieurs mois de l'année 2023 ont été comptabilisées dans le compte de charge au lieu du compte 486. Et aussi de corriger l'enregistrement des cadeaux de fin d'année initialement comptabilisé dans le compte 628 cotisations et dons au lieu de 623 publicité.

1.2 interprétation des résultats :

En pratique, la réalisation proprement dite de l'audit s'effectue par la mise en œuvre de différentes techniques qui trouvent à s'appliquer lors de certaines phases de l'audit, soit à certain postes particuliers du bilan.

Dans l'esprit, cette démarche s'applique à tous les cycles (Achat/ Fournisseurs, ventes/ Clients.....etc.). Chaque cycle doit être analysé par une prise de connaissance générale sur la société auditée.

A partir de l'analyse des techniques et outils déjà cités tel que revue analytique, l'inspection physique, l'analyse des écarts, la confirmation des tiers ; on a pu obtenir ces résultats :

3.2.1 Identification des anomalies et insuffisances : en identifiant les faiblesses du système de CI et met en évidence les risques de sur stockage, d'endettement excessif de crédit sortant des normes et tout problème relatif à l'exploitation.

3.2.2 Evaluation de l'efficacité des procédures : en s'assurant de l'efficacité des procédures mises en place et proposer des améliorations pour renforcer la crédibilité des états financiers.

3.2.3 Renforcement de la fiabilité comptable : en détectant et corrigeant les anomalies potentielles dans les documents comptables pour garantir la précision et la fiabilité des états financiers.

3.2.4 Renforcement des procédures internes : avec la révélation des lacunes dans les procédures comptables qui conduisent à un renforcement et amélioration des procédures internes organisationnelles.

Conclusion :

A travers les investigations du commissaire aux comptes, il peut apprécier la qualité de données chiffrées portés dans les états financiers l'EPE/SPA. Le CAC dans sa mission de vérification est tenu donc de procéder au contrôle des contrôles réalisés sur pièce et sur les moyens de l'entreprise.

Son avis est exprimé dans un rapport en fin d'année et présenté au conseil d'administration pour prise en charge. Le CAC donne des recommandations sans s'impliqué ou participé dans les prises de décisions direct ou indirecte.

Néanmoins, le contrôle du contrôle est un outil très efficace pour se forgé une idée sur la qualité des informations et données portées dans les états financiers et les rapports de gestion. Mais aussi une étape obligation pour le CAC, le manquement à cette exigence mettra en couse la qualité de son travail.

Conclusion générale

Conclusion générale

A travers ce mémoire, nous avons exploré les missions et la démarche d'audit que suit le commissaire aux comptes dans sa mission, soulignant l'importance de son rôle dans la certification des comptes des entreprises.

Le commissaire aux comptes en tant que professionnel compétent et indépendant, assure une mission d'audit légal des comptes. Une mission encadrée par les normes et réglementations, qui impose, aux entreprises de se soumettre à un contrôle rigoureux de leurs informations financières.

Notre étude a démontré l'importance des techniques et outils du contrôle interne. Nous avons détaillé comment ces techniques permettent au commissaire aux comptes de vérifier la régularité, la sincérité et la fidélité des informations financières fournies par une entreprise. En utilisant des techniques telles que les sondages, l'analyse des écarts, l'interprétation des résultats...le Commissaire aux comptes sera en mesure d'apprécier l'efficacité du système de contrôle interne.

À la lumière des hypothèses formulées dans ce mémoire, la conclusion générale a permis de valider certains points clés tout en nuancant d'autres. L'hypothèse principale, selon laquelle l'utilisation d'une combinaison d'outils et de méthodes d'évaluation améliore la qualité des audits et la précision de la certification des comptes, a été confirmée.

L'analyse des résultats a démontré que l'application rigoureuse des techniques d'évaluation du contrôle interne permet de garantir une meilleure conformité et de renforcer la fiabilité des états financiers. En outre, il a été prouvé que l'efficacité de ces outils est cruciale pour réduire le risque de fraude et d'erreurs comptables, validant ainsi la deuxième hypothèse.

Cependant, des ajustements dans certaines procédures ont été recommandés pour maximiser l'impact de ces outils. Au final, ce travail a montré l'importance des techniques d'audit pour garantir la transparence financière et la confiance des parties prenantes

Les résultats de notre recherche montrent que l'utilisation appropriée des outils et techniques de contrôle interne est indispensable au commissaire aux comptes. Ils lui permettent de formuler une opinion éclairée fondée sur la qualité de l'information financière de l'entreprise et de proposer des améliorations et recommandations pertinentes pour renforcer la fiabilité des processus internes de l'entreprise.

En conclusion, ce mémoire a permis de cerner les différentes facettes du rôle du commissaire aux comptes et l'utilité des techniques d'audit utilisées lors de sa mission. La démarche de l'auditeur (CAC) vise à garantir la transparence et confiances des informations données aux parties prenantes

Références bibliographiques

Références bibliographiques

Ouvrages :

- ALLEL, H. (1993). *LE CONTROLE INTERNE ET L'ELABORATION DU BILAN COMPTABLE*. Alger: OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES.
- BATUDE, D. (1997). *L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER*. Paris: Edition Nathan.
- CASTELL, R., & François, P. (1995). *Le Commissaire aux Comptes*. Saint_denis: Ed Economica.
- CAUMEIL, R. (s.d.). *AUDIT FINANCIER: Guide pour l'audit de l'information financière des entreprises et organisations*. association technique d'Harmonisation de Cabinets d'audit et conseil.
- Collins, L., & Gérard Valin. (s.d.). *Audit et controle interne Principes, objectifs et pratiques*.
- Commissariat aux comptes en Algérie. (2001). éditionSNC.
- GRAND, B., & Bernard , V. (1999). *Audit comptable et financier*. Saint_Denis.
- JAKES, R. (8ème édition). *théorie et pratique de l'audit interne*. GROUPE EYROLLES.
- LEJEUNE, G., & Jean-Pierre EMMERICH. (2007). *Audit et Commissaire aux comptes*. Paris: Gualino éditeur.
- LEJEUNE, G., & Jean-Pierre EMMERICH. (2007). *Audit et Commissariat aux comptes*. France: Gualino édition.
- Nacer-edine, S., & MAZOUZ Ali. (s.d.). *Pratique du commissaire aux comptes en algérie*. édition SOCIETE NATIONALE DE COMPTABILITE.
- SADOUK, T. H. (2007). *Le Commissaire aux comptes*. édition DAHLAB.

Mémoires:

- Sarah, B., & Boukerma, L. (2019/2020). Audit de la mise en place d'un dispositif de controle interne de la logistique de distribution Cas de la SOCOTHYD. *Mémoire en vue de l'obtention du diplome master*. tizi_ouzou.
- YAHIA, A. A., & CHEUFRA OURDIA. (2019/2020). L'Audit et la certification des comptes d'une entreprise commerciale. *memoire en vue de l'obtention du diplome de master*. tizi_ouzou.

Sites Internet :

- <https://www.audit financier.net/category/question-contr-interne/>. Consulté le 01/09/2024
- *Questionnaire sur le controle interne*. (s.d.). Récupéré sur Scribd: <http://fr.scribd.com/doc/50457811/questionnaire-contrôle-interne> consulté le 05/09/2024

Références bibliographiques

Textes réglementaires :

- code de commerce.Alger, 2014. Edition Berti
- Article n°715 bis 14 du code de commerce algérien

Annexes

Annexe n°01 : rapport spécial de contrôle interne



KECHAD ISMAIL

COMMISSAIRE AUX COMPTES, COMPTABLE AGREE

COOP IMMOB MOULOUD MAMMERI, RUE FRERES OUCHENE, BT A
n°01, NOUVELLE VILLE – TIZI OUZOU

TEL / FAX : **026 .18 04 06** MOBILE : **0555 21 27 42 - 0772 80.15.02** E.MAIL :
ismail_kechad@yahoo.fr

A

- **Monsieur le président de l'assemblée générale ordinaire,**
- **Monsieur le président directeur général de l'EPE/SPA,**
- **Messieurs les membres de l'assemblée générale ordinaire,**

Objet : Rapport spécial sur le contrôle interne Ex 2022,

Réf : Point 7 de l'arrêté MF du 24/06/2013 portant le contenu de rapport

En application des dispositions des textes en référence, le présent rapport spécial donne l'évolution du contrôle interne.

Nos remarques en matière de contrôle interne ont été portées dans le rapport d'intérim. Les principales observations sont :

- Validation du nouvel organigramme : l'organigramme doit être nominatif et chaque poste doit être occupé par une personne identifiée.
- Renforcement du système de surveillance par une charte des pouvoirs.

- Le renforcement du système de contrôle par installation d'une cellule d'audit et de contrôle de gestion.
- Signature de contrat de maintenance avec le prestataire sélectionné

En plus de ces points, nous recommandons pour améliorer l'environnement comptable et la qualité des informations financière :

- l'amélioration des procédures comptables par une mise à jour du manuel du groupe suivant le SCF/ BTPH établi par le CNC.
- la mise à jour et la conformité des procédures comptables avec les exigences du SCF ; en particulier pour les immobilisations et des stocks et leur évaluation.
- La mise en place du plan comptable du groupe.

En outre, et en application des normes sur le rapport de contrôle interne, aucun rapport sur les dispositifs de contrôle interne n'a été présenté au CA par la direction générale en 2012.

Restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires, veuillez mesdames et messieurs nos salutations distinguées.

Fait à Tizi -Ouzou : .../.../.....

Annexe n°02 : Bilan de l'entreprise

N.I.F																			
-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

IMPRIME DESTINE À L'ADMINISTRATION	N.I.F
Désignation de l'entreprise: EPE SPA	
Activité: TRAVAUX ROUTIERS	
Adresse:	

Exercice clos le	31/12/22

BILAN (ACTIF)

ACTIF	2022			2021
	Montants Bruts	Amortissements Provisions et pertes de valeurs	Net	Net
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>				
Ecart d'acquisition-goodwill positif ou négatif				
Immobilisations incorporelles	1 636 500	1 236 388	400 111	713 777
Immobilisations corporelles				
Terrains	727 400 000		727 400 000	727 400 000
Bâtiments	30 102 147	16 679 277	13 422 869	13 996 385
Autres immobilisations corporelles	1 195 532 894	529 272 501	666 260 392	397 167 565
Immobilisations en concession				
Immobilisations encours	11 340 881		11 340 881	35 202 761
Immobilisations financières				
Titres mis en équivalence				
Autres participations et créances rattachées				

Autres titres immobilisés				
Prêts et autres actifs financiers non courants	19 122 417	11 750 528	7 371 888	14 896 948
Impôts différés actif	146 801 140		146 801 140	123 860 034
TOTAL ACTIF NON COURANT	2 131 935 981	558 938 697	1 572 997 284	1 313 237 473
<u>ACTIF COURANT</u>				
Stocks et encours	49 519 971		49 519 971	63 724 397
Créances et emplois assimilés				
Clients	390 531 011	37 925 116	352 605 894	333 621 491
Autres débiteurs	24 484 760		24 484 760	7 072 884
Impôts et assimilés	9 800 143		9 800 143	26 179 928
Autres créances et emplois assimilés				
Disponibilités et assimilés				
Placements et autres actifs financiers courants				
Trésorerie	3 529 881		3 529 881	11 684 337
TOTAL ACTIF COURANT	477 865 768	37 925 116	439 940 651	442 283 039
TOTAL GENERAL ACTIF	2 609 801 749	596 863 814	2 012 937 935	1 755 520 512

IMPRIME DESTINE A L'ADMINISTRATION

N.I.F

Désignation de l'entreprise: EPE SPA

Activité: TRAVAUX ROUTIERS

Adresse:

N.I.F

Exercice clos le **31/12/22****BILAN (PASSIF)**

	2022	2021
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Capital émis	27 840 000	27 840 000
Capital non appelé		
Primes et réserves - Réserves consolidées (1)	350 226 528	350 226 528
Ecart de réévaluation	500 709 183	224 748 586
Ecart d'équivalence (1)		
Résultat net - Résultat net part du groupe (1)	(-145 464 167)	(-132 197 788)
Autres capitaux propres - Report à nouveau	(-556 182 711)	(-413 450 762)
Part de la société consolidante (1)		
Part des minoritaires (1)		
TOTAL I	177 128 833	57 166 563
<u>PASSIFS NON-COURANTS</u>		
Emprunts et dettes financières	1 068 920 222	1 068 920 222
Impôts (différés et provisionnés)	65 176 955	2 132 522
Autres dettes non courantes		
Provisions et produits constatés d'avance	21 009 712	19 915 911
TOTAL II	1 155 106 889	1 090 968 655

PASSIFS COURANTS:		
Fournisseurs et comptes rattachés	329 970 443	295 754 949
Impôts	142 404 060	143 999 804
Autres dettes	66 947 877	57 599 678
Trésorerie passif	141 379 830	110 030 860
TOTAL III	680 702 212	607 385 292
TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)	2 012 937 935	1 755 520 512

(1) A utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés

I-Production de l'exercice			201 691 934		336 411 342
Achats de marchandises vendues					
Matières premières		64 068 275		141 525 380	
Autres approvisionnements		28 895 307		77 166 414	
Variations des stocks					
Achats d'études et de prestations de services					
Autres consommations		1 623 583		2 933 386	
Rabais; remises, ristournes obtenus sur achats					
Services extérieurs	Sous-traitance générale	22 178 278		16 194 300	
	Locations	31 690 060		3 104 000	
	Entretien, réparations et maintenance	4 974 518		8 245 028	
	Primes d'assurances	11 607 051		9 876 213	
	Personnel extérieur à l'entreprise				
	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	5 010 104		2 222 934	
	Publicité	576 221		591 471	
	Déplacements, missions et réceptions	6 189 603		12 693 387	
Autres services		8 297 424		17 479 734	
Rabais, remises, ristournes obtenus sur services extérieurs					
II-Consommations de l'exercice		185 110 430		292 032 251	
III-Valeur ajoutée d'exploitation (I-II)			16 581 504		44 379 090
Charges de personnel		104 649 433		125 405 440	

../. la suite sur la page suivante

Produits financiers				
Charges financières	23 053 904		18 300 053	
VI-Résultat financier	23 053 904		18 300 053	
VII-Résultat ordinaire (V+VI)	105 350 840		132 523 298	
Eléments extraordinaires (produits) (*)				
Eléments extraordinaires (charges) (*)				
VIII-Résultat extraordinaire				
Impôts exigibles sur résultats	10 000		10 000	
Impôts différés (variations) sur résultats ordinaire	40 103 326			335 510
IX-RESULTAT NET DE L'EXERCICE	145 464 167		132 197 788	

(*) A détailler sur état annexe à joindre

Annexe n° 04 : Balance 2022

	EPE/ SPA				
BALANCE GENERALE					
COMPTE	LIBELLE	REOUVERTURE(SOLDES)		SOLDE AU 31/12/22	
		DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
101000	Capital émis (capital social ou fonds de dotation, ou fonds d`exploitation)	0,00	27 840 000,00	0,00	27 840 000,00
105000	Ecart de réévaluation	0,00	71 841 836,69	0,00	285 232 433,95
105100	Ecart de réévaluation Terrains	0,00	152 906 750,00	0,00	215 476 750,00
106100	Réserves Légales	0,00	2 784 000,00	0,00	2 784 000,00
106800	Réserves Facultatives	0,00	103 370 450,19	0,00	103 370 450,19
106810	Réserves Ordinaires	0,00	244 072 077,92	0,00	347 442 528,11
115000	Ajustement Résultant de Changement de Méthode Comptable	93 980 339,00	0,00	104 514 499,00	0,00
115100	Ajustement Résultant de Changement de Méth Compt "OMISSIONS"	22 931 070,67	0,00	22 931 070,67	0,00
119000	Report a Nouveau Solde Débit - Perte	296 539 353,15	0,00	428 737 141,56	0,00
120000	Résultat de l'exercice	132 197 788,41	0,00	0,00	0,00
133000	Impôts différés actif	123 860 034,43	0,00	146 801 140,78	0,00
134000	Impôts différés passif	0,00	2 132 522,44	0,00	65 176 955,32
151000	PROVISIONS POUR LITIGES	0,00	2 639 344,00	0,00	7 225 103,03
153000	Provisions pour pensions et obligations similaires	0,00	17 276 567,00	0,00	13 784 609,03
164100	Emprunts BDL CLT Equipements	0,00	918 920 222,43	0,00	918 920 222,43
164101	Emprunts BDL CLT fonds de roulement	0,00	150 000 000,00	0,00	150 000 000,00
204000	Logiciels informatiques et assimilés	1 636 500,00	0,00	1 636 500,00	0,00
211000	Terrains	727 400 000,00	0,00	727 400 000,00	0,00
212100	Agencements et aménagements de terrains	3 863 931,40	0,00	3 863 931,40	0,00
212200	Clôtures (Station Ain Romana)	4 935 956,00	0,00	4 935 956,00	0,00

213102	CONSTRUCTIONS AUTRES BATIMENTS	8 930 117,75	0,00	8 930 117,75	0,00
213103	CABINES SAHARIENNES	6 832 517,28	0,00	8 337 517,28	0,00
213804	CONSTRUCTIONS OUVRAGES D'ART	4 034 624,76	0,00	4 034 624,76	0,00
215101	INSTALLATIONS TECHNIQUES - EQUIPEMENTS DE PRODUCTION	95 668 165,49	0,00	99 468 165,49	0,00
215401	CUVES	1 289 812,33	0,00	1 289 812,33	0,00
215402	MATERIEL PROTECTION / INCENDIE	180 153,85	0,00	144 123,08	0,00
215403	MATERIEL MESURE TOPOGRAPHIE	814 300,00	0,00	814 300,00	0,00
215405	MATERIEL OUTILLAGE DE CHANTIER	1 530 372,35	0,00	1 530 372,35	0,00
215406	MATERIEL OUTILLAGE D'ATELIER	837 818,82	0,00	837 818,82	0,00
215407	MATERIEL OUTILLAGE DIVERS	11 561 290,29	0,00	11 726 290,29	0,00
215408	MATERIEL DE PESAGE ET COMPTAGE DIST GAZ-OIL	2 850 200,00	0,00	4 561 450,00	0,00
215409	MATERIEL OUTILLAGE DE LABORATOIRE	1 374 529,35	0,00	1 374 529,35	0,00
215410	MATERIEL TRAVAUX ROUTIERS	461 171 189,66	0,00	527 568 851,35	0,00
218100	INSTALLATIONS GENERALES- AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DIVERS	5 768 114,81	0,00	5 576 144,83	0,00
218201	MATERIEL TRANSPORT LOURD	277 187 611,55	0,00	467 087 611,55	0,00
218202	MATERIEL TRANSPORT LEGER	42 546 395,78	0,00	64 588 881,08	0,00
218303	MATERIEL DE BUREAU	803 142,74	0,00	738 642,74	0,00
218304	MOBILIER DE BUREAU	417 844,54	0,00	417 844,54	0,00
218305	MATERIEL INFORMATIQUE	2 548 714,67	0,00	1 686 113,57	0,00
218306	MATERIEL TELEPHONIQUE ET COMMUNICATION	513 580,00	0,00	394 580,00	0,00
218407	BOITES PHARMACIE	0,00	0,00	5 210 000,00	0,00
218408	MOBILIERS EQUIPEMENTS MENAGERS	517 363,34	0,00	517 363,34	0,00
232000	Immobilisations corporelles en cours- Constructions-	11 340 881,71	0,00	11 340 881,71	0,00
238012	Avances et acomptes versés sur / Immobilisations	23 861 880,00	0,00	0,00	0,00
275550	Consignations Versées sur Emballages	47 500,00	0,00	47 500,00	0,00
275560	CAUTIONNEMENTS SUR MARCHE	53 240 418,97	0,00	19 074 917,10	0,00
280000	Amortissement des immobilisations incorporelles, logiciels informatique et assimilés	0,00	922 722,22	0,00	1 236 388, 89

281200	AMORTISSEMENT DES CLOTURES	0,00	2 135 956,00	0,00	2 695 956,00
281210	Amortissement agencements et aménagements de terrains	0,00	3 863 931,40	0,00	3 863 931,40
281300	Amortissement des constructions	0,00	2 229 966,60	0,00	2 972 247,99
281303	AMORTISSEMENT DES CABINES SAHARIENNES	0,00	4 632 517,28	0,00	4 952 517,29
281304	AMORTISSEMENT DES OUVRAGES D'ART	0,00	1 738 390,82	0,00	2 194 624,76
281500	AMORTISSEMENTS DES INSTALLATIONS TECHNIQUES - EQUIPEMENTS DE PRODUCTIONS	0,00	33 626 326,44	0,00	41 369 619,34
281501	AMORTISSEMENT DES CUVES	0,00	395 795,08	0,00	586 187,64
281502	AMORTISSEMENT DU MATERIEL PROTECTION INCENDIE	0,00	180 153,85	0,00	144 123,08
281503	AMORTISSEMENT DU MATERIEL TOPOGRAPHIE	0,00	814 300,00	0,00	814 300,00
281505	AMORTISSEMENT DU MATERIEL OUTILLAGE DE CHANTIER	0,00	529 883,33	0,00	589 950,00
281506	AMORTISSEMENT DU MATERIEL OUTILLAGE D'ATELIER	0,00	837 818,82	0,00	837 818,82
281507	AMORTISSEMENT DE MATERIEL OUTILLAGE DIVERS	0,00	8 895 951,26	0,00	10 014 299,93
281508	AMORTISSEMENT DU MATERIEL COMPT/DISTR GAZ-OIL	0,00	2 197 400,00	0,00	2 439 700,00
281509	AMORTISSEMENT DU MATERIEL OUTILLAGE DE LABORATOIRE	0,00	1 374 529,35	0,00	1 374 529,35
281510	AMORTISSEMENT DU MATERIEL TRAVAUX ROUTIERS	0,00	135 016 599,46	0,00	147 308 072,45
281800	Amortissement autres immobilisations corporelles	0,00	3 059 712,62	0,00	2 798 103,27
281801	AMORTISSEMENT DU MATERIEL TRANSPORT LOURD	0,00	277 187 611,55	0,00	279 122 278,21
281802	AMORTISSEMENT DU MATERIEL TRANSPORT LEGER	0,00	42 013 089,11	0,00	37 931 589,42
281803	AMORTISSEMENT DU MATERIEL DE BUREAU	0,00	631 605,94	0,00	642 542,03
281804	AMORTISSEMENT DU MOBILIER DE BUREAU	0,00	259 771,29	0,00	304 759,09
281805	AMORTISSEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE	0,00	2 236 228,99	0,00	1 893 721,29

281806	AMORTISSEMENT DU MATERIEL TELEPH/COMMUNICATION	0,00	603 293,81	0,00	180 263,90
281807	AMORTISSEMENT DES EQUIPEMENTS MENAGERS	0,00	202 446,58	0,00	273 430,90
281810	AMORTISSEMENT INSTALLATION GENERALE AGEENCEMENT	0,00	350 516,20	0,00	647 213,27
297556	Pertes de valeur sur autres actifs financiers immobilisés	0,00	38 390 970,62	0,00	11 750 528,97
311101	BUSES ET CIMENT	0,00	0,00	10 800,00	0,00
311103	GRAVIER 3/10	328 216,90	0,00	135 576,00	0,00
311104	GRAVIER 8/15	308 921,70	0,00	88 491,43	0,00
311105	GRAVIER 15/25	263 994,56	0,00	381 316,49	0,00
311106	SABLE 03 O.F/ BS CARRIERE	1 030 969,56	0,00	96 588,72	0,00
311107	GRAVIER 0/40	1 055 660,20	0,00	0,00	0,00
311109	T .V.O	552 666,48	0,00	1 386 169,37	0,00
311112	BITUME PUR 40/50	3 774 027,77	0,00	2 065 091,62	0,00
311114	CUT-BACK 01	1 661 718,93	0,00	0,00	0,00
312115	FOURNITURES DE CHANTIER	0,00	0,00	0,00	0,00
321101	LUBRIFIANTS	654 081,11	0,00	584 735,18	0,00
321102	PIECES DE RECHANGES	14 321 995,11	0,00	13 250 994,26	0,00
321103	PNEUMATIQUE	866 725,95	0,00	833 272,53	0,00
321104	BATTERIES	0,00	0,00	22 000,00	0,00
321105	CHAMBRES A AIR	18 917,15	0,00	13 854,29	0,00
322101	TENUES DE TRAVAIL	16 837,42	0,00	15 321,94	0,00
322102	ESSENCE	0,00	0,00	0,00	0,00
322104	GAS-OIL EN VRAC	423 505,87	0,00	26 753,17	0,00
322105	DROGUERIE QUINCAILLERIE	126 922,50	0,00	158 394,50	0,00
322106	PRODUITS CHIMIQUE	68 019,32	0,00	46 585,60	0,00
322107	FOURNITURES DE BUREAU	0,00	0,00	0,00	0,00
322108	PETIT OUTILLAGE	2 366 102,76	0,00	2 282 623,33	0,00
322109	AUTRES CONSOMMATIONS	1 750,00	0,00	0,00	0,00
322115	FOURNITURES DE CHANTIER	95 990,00	0,00	61 922,00	0,00
322211	GAZ BUTANE	0,00	0,00	0,00	0,00
335000	Travaux en cours	33 692 340,00	0,00	26 526 246,90	0,00
371000	Stocks à l`extérieur de matières Premières	2 095 034,20	0,00	1 533 234,20	0,00
381101	ACHATS STOCKES BUSES ET CIMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
381103	ACHATS STOCKES GRAVIER 3/8-3/10	0,00	0,00	0,00	0,00
381104	ACHATS STOCKES GRAVIER 8/15	0,00	0,00	0,00	0,00
381105	ACHATS STOCKES GRAVIER 15/25	0,00	0,00	0,00	0,00
381106	ACHATS STOCKES SABLE 0/3 O.F / B S	0,00	0,00	0,00	0,00

381107	ACHATS STOCKES GRAVIER 0/40	0,00	0,00	0,00	0,00
381109	ACHATS STOCKES T V O	0,00	0,00	0,00	0,00
381112	ACHATS STOCKES BITUME PUR 40/50	0,00	0,00	0,00	0,00
381114	ACHATS STOCKES CUT- BACK	0,00	0,00	0,00	0,00
381115	ACHATS STOCKES FOURNITURES DE CHANTIER	0,00	0,00	0,00	0,00
381201	ACHATS STOCKES LUBRIFIANTS	0,00	0,00	0,00	0,00
381202	ACHATS STOCKES PIECES DE RECHANGES	0,00	0,00	0,00	0,00
381203	ACHATS STOCKES PNEUMATIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00
381204	ACHATS STOCKES BATTERIES	0,00	0,00	0,00	0,00
381205	ACHATS STOCKES CHAMBRES A AIR	0,00	0,00	0,00	0,00
381301	ACHATS STOCKES TENUES DE TRAVAIL	0,00	0,00	0,00	0,00
381302	ACHATS STOCKES ESSENCE	0,00	0,00	0,00	0,00
381304	ACHATS STOCKES GAS- OIL	0,00	0,00	0,00	0,00
381305	ACHATS STOCKES DROGUERIE QUINCAILLERIE	0,00	0,00	0,00	0,00
381306	ACHATS STOCKES PRODUITS CHIMIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00
381307	ACHATS STOCKES FOURNITURES DE BUREAU	0,00	0,00	0,00	0,00
381308	ACHATS STOCKES PETIT OUTILLAGE	0,00	0,00	0,00	0,00
381309	AUTRES CONSOMMATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
381311	GAZ BUTANE	0,00	0,00	0,00	0,00
401000	FOURNISSEURS	0,00	231 833 112,25	0,00	250 805 42 3,56
401451	FOURNISSEURS INTRA- GROUPE	0,00	37 207 606,02	0,00	41 587 636 ,73
404000	Fournisseurs d'immobilisations	0,00	412 930,00	0,00	2 221 135, 00
404700	FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS - RETENUES DE GARANTIE	0,00	8 693 586,95	0,00	11 098 937 ,71
408000	Fournisseurs de biens et services	0,00	17 607 714,18	0,00	24 257 310 ,95
409000	Fournisseurs débiteurs : avances et acomptes versés, RRR à obtenir, autres créances	1 352 082,21	0,00	4 173 284,97	0,00
411100	CLIENTS	80 069 567,63	0,00	81 582 166,33	0,00
411451	CLIENTS INTRA-GROUPE	102 524 584,53	0,00	145 069 103,09	0,00

412100	CLIENTS RETENUE DE GARANTIE	5 753 244,39	0,00	5 268 862,47	0,00
412451	CLIENTS - RETENUES DE GARANTIE INTRA-GROUPE	14 419 915,56	0,00	11 892 199,62	0,00
416100	CREANCES DOUTEUSES	131 362 031,66	0,00	138 459 312,62	0,00
416200	CREANCES DOUTEUSES SUR RG	8 158 237,47	0,00	4 864 337,38	0,00
418000	CLIENTS -FACTURES A ETABLIR	4 814 280,00	0,00	3 395 030,00	0,00
418451	FACTURES A ETABLIR INTRA-GROUPE	32 647 286,47	0,00	0,00	0,00
419100	CLIENTS - AVANCES ET ACOMPTES RECUES SUR COMMANDES	0,00	981 630,19	0,00	189 737,66
421000	Personnel, rémunérations dues	0,00	7 340 091,88	0,00	11 879 451,66
421001	Personnel, Rémunération Dues (CTA)	0,00	357 169,13	0,00	0,00
421100	PERSONNEL REMUNERATIONS DUES (CONGES PAYES)	0,00	80 318,54	0,00	80 318,54
422000	Fonds des œuvres sociales	0,00	110 493,05	0,00	993 279,50
425000	Personnel, avances et acomptes accordés	366 245,32	0,00	71 680,59	0,00
425001	Personnel, avances et acomptes accordées	0,00	0,00	166 296,89	0,00
431000	CAISSE SECURITE SOCIALE CNAS (PART OUVR.9%)	0,00	6 125 118,75	0,00	0,00
431100	CAISSE SECURITE SOCIALE CNAS (PART PATRONNALE 26%)	0,00	29 938 595,55	0,00	41 830 462,40
432100	AUTRES ORGANISMES SOCIAUX -CACOBATPH (CONGES PAYES 12,21)	0,00	3 558 713,73	0,00	3 250 215,29
442100	ETAT IMPOTS ET TAXES RECOUVRABLES SUR DES TIERS IRG S/SALAIRE	0,00	8 297 547,67	0,00	8 724 412,09
443000	Opérations particulières avec l'état et autres organismes publiques	0,00	810 000,00	0,00	0,00
444000	Etat, impôts sur les résultats	10 534 160,00	0,00	0,00	0,00
445510	TVA à décaisser	0,00	46 459 110,18	0,00	46 198 913,18
445620	TVA Déductible s/ Immobilisa	0,00	0,00	0,00	0,00
445660	TVA Déductible sur Achats/Serv	15 645 768,60	0,00	7 899 029,98	0,00
445670	TVA à Précompter	0,00	0,00	1 901 114,00	0,00
445700	T V A COLLECTEE S/VENTES NON EXIGIBLE	0,00	72 279 138,74	0,00	74 230 980,71
445701	TVA Collectée Encaissée N/Reversée au Fisc	0,00	11 369 624,42	0,00	8 320 879,42
447200	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS	0,00	715 808,08	0,00	2 178 376,07

	ASSIMILES- FRAIS DE FORMATION				
447300	T.A.P NON EXIGIBLE	0,00	6 351 435,67	0,00	4 858 924, 38
447301	TAP EXIGIBLE	0,00	6 824 687,65	0,00	6 615 986, 65
462000	Créances sur cessions d'immobilisations	0,00	0,00	4 548 200,00	0,00
467000	AUTRES COMPTES DEBITEURS	3 678 315,13	0,00	14 914 072,73	0,00
486000	Charges constatées d'avance	1 676 241,52	0,00	611 224,84	0,00
491000	Pertes de valeur des comptes clients	0,00	46 127 656,64	0,00	37 925 116 ,71
512001	B.D.L. 01	8 014 743,17	0,00	0,00	163 689,83
512002	B.D.L. 02	141 747,90	0,00	0,00	892,50
512003	B.A.D.R	184 087,57	0,00	162 565,42	0,00
512004	BDL 3	0,00	0,00	0,00	0,00
512006	A G B - ALGERIA GULF BANQUE	3 068 733,86	0,00	3 313 970,36	0,00
519000	Concours bancaires courants	0,00	77 572 319,32	0,00	101 309 99 9,33
519800	INTERETS COURUS SUR CONCOURS BANCAIRES COURANTS	0,00	32 458 540,95	0,00	39 905 249 ,33
531000	CAISSE SIEGE	256 710,25	0,00	53 345,40	0,00
531200	CAISSE TINZAOUATINE TAMANRASSET	0,00	0,00	0,00	0,00
531300	CAISSE DABDAB TAMANRASSET	18 315,00	0,00	0,00	0,00
5410012	FOND DE ROULEMENT ACI RAMDANE	0,00	0,00	0,00	0,00
5410015	FOND DE ROULEMENT MAHIOUT MERIEM	0,00	0,00	0,00	0,00
541007	FONDS DE ROULEMENT ABDELAOUI	0,00	0,00	0,00	0,00
541010	FONS DE ROULEMENT GHEMAM ELIAS	0,00	0,00	0,00	0,00
541012	FOND DE ROULEMENT AMROUCHE BOUDJEMAA	0,00	0,00	0,00	0,00
541013	FOND DE ROULEMENT KELLAL IMENE	0,00	0,00	0,00	0,00
541014	FOND DE ROULEMENT DJAJDJA SARRA	0,00	0,00	0,00	0,00
581100	ALIMENTATION CAISSE BDL	0,00	0,00	0,00	0,00
581300	ALIMENTATION CAISSE BADR	0,00	0,00	0,00	0,00
601101	BUSES ET CIMENT CONSOMMES	0,00	0,00	67 280,00	0,00
601102	PRODUITS DE CARRIERE CONSOMMEES	0,00	0,00	625 604,00	0,00
601103	GRAVIER 3/10 -3/8 CONSOMME	0,00	0,00	1 560 293,61	0,00
601104	GRAVIER 8/15 CONSOMME	0,00	0,00	2 897 576,64	0,00

601105	GRAVIER 15/25 CONSOMME	0,00	0,00	737 023,41	0,00
601106	SABLE 03 OF/BS CONSOMME	0,00	0,00	4 133 524,35	0,00
601107	AGREGATS 0/40 CONSOMME	0,00	0,00	1 847 511,00	0,00
601109	T V O CONSOMME	0,00	0,00	1 602 686,00	0,00
601112	BITUME PUR 40/50 CONSOMME	0,00	0,00	44 167 062,79	0,00
601114	CUT BACK 01	0,00	0,00	6 104 898,92	0,00
601115	FOURNITURES DE CHANTIER CONSOMMEES	0,00	0,00	324 815,00	0,00
602101	LUBRIFIANTS CONSOMMES	0,00	0,00	1 764 481,53	0,00
602102	PIECES DE RECHANGES CONSOMMES	0,00	0,00	7 250 495,89	0,00
602103	PNEUMATIQUE CONSOMMES	0,00	0,00	2 744 184,11	0,00
602104	BATTERIES CONSOMMES	0,00	0,00	845 300,00	0,00
602105	CHAMBRES A AIR CONSOMMES	0,00	0,00	65 262,87	0,00
602201	TENUES DE TRAVAIL CONSOMMEES	0,00	0,00	150 126,10	0,00
602202	ESSENCE CONSOMME	0,00	0,00	1 226 000,00	0,00
602204	GAS-OIL EN VRAC CONSOMME	0,00	0,00	13 049 245,65	0,00
602205	QUINCAILLERIE DROGUERIE CONSOMME	0,00	0,00	479 846,44	0,00
602206	PRODUITS CHIMIQUE CONSOMME	0,00	0,00	249 260,72	0,00
602207	FOURNITURES DE BUREAU CONSOMMES	0,00	0,00	905 329,14	0,00
602208	PETIT OUTILLAGE CONSOMME	0,00	0,00	120 401,70	0,00
602209	AUTRES CONSOMMATIONS	0,00	0,00	45 373,75	0,00
607101	EAU CONSOMMEE	0,00	0,00	406 939,66	0,00
607102	ENERGIE CONSOMMEE	0,00	0,00	1 167 865,67	0,00
607103	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET PETIT EQUIPEMENTS	0,00	0,00	7 247,90	0,00
607105	CARBURANTS ESSENCE	0,00	0,00	41 530,00	0,00
611000	Sous-traitance générale	0,00	0,00	22 178 278,60	0,00
613200	LOCATION ENGINES	0,00	0,00	30 690 060,00	0,00
613203	LOCATION MATERIEL	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00
614000	Charges locatives et charges de copropriété	0,00	0,00	180 000,00	0,00
615000	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL TRANSPORT	0,00	0,00	1 072 715,58	0,00
615100	ENTRETIEN ET REPARATIONS VEHICULE TOURISME	0,00	0,00	376 492,34	0,00
615101	ENTRETIEN ET REPARATIONS VEHICULE LOURD	0,00	0,00	225 795,90	0,00

615201	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL TRAV . ROUT	0,00	0,00	1 052 390,35	0,00
615300	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL INFORMATIQUE	0,00	0,00	77 600,00	0,00
615400	ENTRETIEN ET REPARATIONS DIVERS	0,00	0,00	196 710,00	0,00
615500	ENTRETIEN ET REPARATIONS POSTE ENROBE	0,00	0,00	1 949 660,14	0,00
615800	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL INCENDIE	0,00	0,00	23 154,67	0,00
616000	Primes d'assurances	0,00	0,00	11 607 051,92	0,00
618000	Documentation et divers	0,00	0,00	18 348,64	0,00
618100	CAHIERS DE CHARGE	0,00	0,00	56 000,00	0,00
620000	Autres services extérieurs	0,00	0,00	150 900,00	0,00
622000	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0,00	0,00	4 867 279,06	0,00
622600	REMUNERATION D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	0,00	0,00	37 570,00	0,00
622700	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	0,00	0,00	103 055,00	0,00
622800	DIVERS	0,00	0,00	2 200,00	0,00
623000	Publicité, publication, relations publiques	0,00	0,00	25 201,68	0,00
623200	ANNONCES ET INSERTIONS	0,00	0,00	551 020,00	0,00
624100	TRANSPORTS SUR ACHATS	0,00	0,00	6 226 241,70	0,00
625000	Frais de Mission	0,00	0,00	1 889 580,00	0,00
625001	REPAS	0,00	0,00	349 550,00	0,00
625100	DEPLACEMENTS FRAIS DE SEJOURS	0,00	0,00	3 791 590,62	0,00
625600	RECEPTION AUTRES FRAIS	0,00	0,00	158 883,00	0,00
626000	Frais postaux et de télécommunications	0,00	0,00	739 856,01	0,00
627000	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	926 078,43	0,00
631101	SALAIRE DE BASE	0,00	0,00	41 115 931,89	0,00
631102	I.E.P	0,00	0,00	6 199 881,16	0,00
631103	HEURES SUPPL A 50%	0,00	0,00	249 555,65	0,00
631104	HEURES SUPPL A 75%	0,00	0,00	89 193,19	0,00
631105	HEURES SUPPL A 100%	0,00	0,00	671 003,85	0,00
631107	I.C.R	0,00	0,00	464 971,10	0,00
631109	IND SUJECTION SPECIALE	0,00	0,00	197 750,00	0,00
631110	INDEMNITE D'INTERIM	0,00	0,00	323 468,00	0,00
631111	PRIME DE POLYVALENCE	0,00	0,00	70 800,00	0,00
631301	P.R.I	0,00	0,00	2 884 118,69	0,00

631303	PRIME DE RESPONSABILITE	0,00	0,00	854 973,44	0,00
631304	PRIME VARIABLE	0,00	0,00	163 000,00	0,00
631305	PRIME DE CAISSE	0,00	0,00	23 866,66	0,00
631306	PRIME DE PANIER	0,00	0,00	8 728 050,00	0,00
631307	PRIME D'ENCOURAGEMENT	0,00	0,00	118 050,00	0,00
631308	PRIME D'INVENTAIRE	0,00	0,00	60 000,00	0,00
631309	PRIME DE BILAN	0,00	0,00	12 500,00	0,00
631310	PRIME DE RECOUVREMENT	0,00	0,00	11 540,00	0,00
631311	PRIME D'ASTREINTE	0,00	0,00	221 142,10	0,00
631312	PRIME DE TELEPHONE	0,00	0,00	180 000,00	0,00
631313	AUTRES PRIMES	0,00	0,00	1 389 276,15	0,00
631314	PRIME DE RISQUE	0,00	0,00	738 400,00	0,00
631315	PRIME TECHNICITE	0,00	0,00	4 617,75	0,00
631401	SALAIRE UNIQUE (FEMME, AU FOYER)	0,00	0,00	1 780 500,00	0,00
631402	INDEMNITES DE NUISANCES	0,00	0,00	3 342 153,11	0,00
631403	I.F.T.P	0,00	0,00	1 415 332,43	0,00
631404	INDEMNITE DE TRANSPORT	0,00	0,00	2 110 369,56	0,00
631405	INDEMNITE DE VEHICULE	0,00	0,00	277 000,00	0,00
631406	I.F.S.P	0,00	0,00	1 657 473,58	0,00
631408	INDEMNITE DE DEPART VOLONTAIRE ET RETR	0,00	0,00	1 098 464,12	0,00
631503	PRIME DE RENTREE SCOLAIRE	0,00	0,00	1 287 000,00	0,00
631504	PARTICIPATION AU LOYER	0,00	0,00	660 000,00	0,00
635101	COTISATIONS CNAS	0,00	0,00	16 092 571,71	0,00
635102	COTISATIONS OPREBATP	0,00	0,00	80 462,86	0,00
635300	COTISATIONS OEUVRES SOCIALES	0,00	0,00	1 936 786,45	0,00
635801	COTISATIONS CACOBATPH (CONGES PAYES 12,21%)	0,00	0,00	7 557 319,25	0,00
635802	COTISATIONS CACOBATPH, CHOMAGE INTEMPERIE	0,00	0,00	39 756,09	0,00
637400	Formation professionnelle et promotion sociale	0,00	0,00	144 500,00	0,00
638000	Autres charges de personnel	0,00	0,00	397 654,86	0,00
642100	T.A.P	0,00	0,00	2 349 652,81	0,00
642200	T.V.A NON RECUPERABLE	0,00	0,00	36 371,68	0,00
642400	DROITS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT	0,00	0,00	399,70	0,00
645000	Autres impôts et taxes (hors impôts sur les résultats)	0,00	0,00	32 050,17	0,00
645400	VIGNETTES AUTOMOBILES	0,00	0,00	348 025,62	0,00
645701	TAXE FORMATION PROFESSIONNELLE	0,00	0,00	731 284,00	0,00

645702	TAXE DE L'APPRENTISSAGE	0,00	0,00	731 283,99	0,00
653000	Jetons de présence	0,00	0,00	1 329 411,68	0,00
656100	AMENDES ET PENALITES	0,00	0,00	157 594,00	0,00
657000	Charges exceptionnelles de gestion courante	0,00	0,00	2 575 067,39	0,00
657451	Charges exceptopnnelles Intra Groupe	0,00	0,00	1 005 507,37	0,00
661000	Charges d'intérêts	0,00	0,00	23 052 122,75	0,00
661500	INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DES DEPOTS CREDITEURS	0,00	0,00	1 781,33	0,00
681000	Dotations au amortissements, prov. et pertes de valeur - actifs non courants	0,00	0,00	2 315 684,18	0,00
681110	Dotation aux amortissement , provisions des immobilisation incorporelles	0,00	0,00	27 000,00	0,00
681210	Dotation aux amortissement , provisions des immobilisations corporelles	0,00	0,00	27 533 503,98	0,00
685000	Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur - actifs courants	0,00	0,00	7 047 559,03	0,00
692000	Imposition différée actif	0,00	0,00	0,00	22 941 106,35
693000	Imposition différée passif	0,00	0,00	63 044 432,88	0,00
695000	Impôts sur les bénéfices basés sur le résultat des activités ordinaires	0,00	0,00	10 000,00	0,00
701000	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	4 063 167,00
704000	Ventes de travaux	0,00	0,00	0,00	122 423 728,79
704451	PRODUCTION INTRA GROUPE	0,00	0,00	0,00	80 871 131,96
706451	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
723350	TRAVAUX EN COURS	0,00	0,00	7 166 093,10	0,00
752000	Plus values sur sorties d'actifs immobilisés non financiers	0,00	0,00	0,00	4 679 150,00
757000	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	10 029 436,61
758000	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	15 000,00
786000	Reprises financières sur pertes de valeur et provisions	0,00	0,00	0,00	34 842 981,58
786300	Reprise Provisions pour Pensions et Obligations Similaires	0,00	0,00	0,00	2 424 820,09
	TOTAL GENERAL	2 911 624 208,83	2 911 624 208,83	3 595 239 150,74	3 595 239 150,74

Table des matières

INTRODUCTION GENERALE	1
Chapitre I : Fondements théorique de l'audit	4
Introduction	4
Section 01 : Définition et typologie d'audit	4
1.1 Définition d'audit	4
1.2 Typologie d'audit	4
1.2.1 L'audit interne	5
1.2.2 L'audit externe	5
1.2.3 Comparaison entre audit interne et externe.	6
Section 02 : Commissariat aux comptes	8
2.1 Définition de commissariat aux comptes.	8
2.2 Responsabilités du commissaire aux comptes.	8
2.2.1 Responsabilités civile	8
2.2.2 Responsabilités pénale	9
2.2.3 Responsabilité disciplinaire	9
Section 03 : Les normes générales d'audit en Algérie	10
3.1 Normes de vérification	10
3.1.1 La compétence	10.
3.1.2 L'indépendance	10
3.1.3 Qualité de travail	10
3.1.4 Secret professionnel	10
3.2 Normes de travail	11
3.3 Normes d'audit algériennes	11
Conclusion	13

Chapitre II : La démarche et outils d'évaluation pour certification des comptes .14

Introduction	14
Section 01 : La démarche du commissaire aux comptes	14
1.1 Prise de connaissance générale de l'entreprise	15
1.1.1 Prise de connaissance de l'entité	15
1.1.2 Identification des zones de risques	16
1.1.3 Détermination de seuil de signification	17
1.2 Appréciation du contrôle interne	17
1.2.1 Définition du contrôle interne.	17
1.2.2 Evaluation théorique du contrôle interne	18
1.2.3 La conclusion sur l'évaluation du contrôle interne	18
1.3 Le contrôle des comptes	22
1.3.1 Le programme du contrôle des comptes.	22
1.4 L'examen des comptes annuels	23
1.5 Les travaux de fin de mission.....	23
1.5.1 Les événements postérieurs à la clôture de l'exercice.	23
1.5.2 La lettre d'affirmation	23
1.6 La rédaction du rapport	24
Section 02 : Outils et techniques d'évaluation du contrôle interne	25
2.1 Des contrôles physiques.....	25
2.1.1 L'inspection.	25
2.1.2 L'observation physique	25
2.2 Les contrôles par recoupements externes, les demandes de confirmation des tiers	25
2.3 Les sondages	27
2.3.1 Méthodes de sélections d'éléments à contrôler	27
2.3.1.1 Sélection de tous les éléments	27
2.3.1.2 Sélection d'éléments spécifiques	27
2.3.1.3 Principes et mise en œuvre du sondage	28
2.3.1.4 Sélection d'échantillon	28
2.3.1.5 Extrapolation des résultats	28.
2.3.1.6 Conclusion du sondage.	29

2.4 Les contrôles par recoupements internes	30
2.5 Déclaration de la direction.	30
2.6 Procédures analytiques.....	30
Section 03 : La certification des comptes	31
3.1 La certification	31
3.2 Degrés de certification	31
3.2.1 La certification pure et simple ou sans réserves.	31
3.2.2 La certification avec réserves.....	32
3.2.3 Refus de certification.	33
Conclusion	35
Chapitre III : terrain d’observation	35
Introduction	35
Section 01 : présentation du cabinet et de l’entreprise étudiée	35
1.1 étude générale de l’entreprise.	37
1.1.1 Organigramme.	37
1.1.2 Structure du personnel	38
1.1.3 Outil de production	42
Section 02 : Evaluation du contrôle interne par le commissaire aux comptes	43
2.1 Le système d’organisation	46
2.1.1 Organigramme.....	46
2.1.2 Séparation des fonctions	46
2.1.3 Système d’autorisation	46
2.1.4 La surveillance et l’audit.....	47
2.2 Appréciation de l’organisation comptable et du contrôle interne	47
2.2.1 Les procédures comptables	47
2.2.2 Le système de documentation et d’information	48
2.2.3 Le système de preuves.....	49

2.2.4 Les moyens matériels et de protection	50
2.2.5 Le personnel de la comptabilité et système de supervision	50
2.3. Appréciation des marchés publics	50
2.4 Appréciation des opérations comptables.	52
2.4.1 Réouverture/Logiciel de comptabilité.....	52
2.4.2 Appréciation des comptes de patrimoine	52
2.4.2.1 Capitaux propres.	53
2.4.2.2 Immobilisations corporelles/incorporelles et financières	53
2.4.2.3 Achats /stocks/ ventes	53
2.4.2.4 Autres créances et dettes.....	54
2.4.2.5 Charges et produits.....	55
2.4.3 Livres légaux	55
2.4.4 Les réserves de 2022	56
Section 03 : Analyse et commentaire des résultats	57
3.1 Méthodes et techniques utilisées dans l’audit de l’entreprise.	57
3.1.1Méthodes de vérification des documents	57
3.1.2 Examen analytique.	57
3.1.3 Inspection physique.	58
3.1.4 Revue des documents.	58
3.1.5 Les questionnaires du contrôle interne	58
3.1.6 Confirmation de la direction et des tiers	58
3.1.7 Examen des écarts comptables.....	58
3.2 Interprétation des résultats	59
3.2.1 Identification des anomalies et insuffisances.....	59
3.2.2 Evaluation de l’efficacité des procédures	59
3.2.3 Renforcement de la fiabilité comptable	59
3.2.4 Renforcement des procédures internes	60
Conclusion.	60
Conclusion Générale.....	61

Bibliographie	62
Annexe	65
Table de matières	
Résumé	

Résumé

Ce mémoire traite de l'audit légal des comptes, en mettant l'accent sur les outils et techniques d'évaluation du contrôle interne utilisés dans le processus de certification des comptes. L'étude se concentre sur le rôle clé de l'auditeur, en particulier le commissaire aux comptes, dans la vérification de la régularité et de la sincérité des états financiers des entreprises.

Le travail s'articule autour d'une méthodologie hypothético-déductive, combinant une recherche bibliographique et une étude de cas pratique au sein d'un cabinet d'audit. Les hypothèses formulées ont été testées et validées, notamment celle affirmant que l'utilisation rigoureuse des techniques d'audit réduit les risques d'erreurs comptables et améliore la transparence financière.

En résumé, ce travail met en évidence le rôle essentiel du contrôle interne pour assurer la fiabilité des comptes et renforcer la confiance des parties prenantes dans la gestion financière des entreprises.

Mots-clés : Audit, Audit légal, Commissaire aux comptes ; Certification des comptes

Abstract

This thesis focuses on the legal audit of accounts, highlighting the tools and techniques used for evaluating internal control in the process of account certification. The study emphasizes the key role of the auditor, particularly the statutory auditor, in verifying the accuracy and integrity of companies' financial statements.

The work follows a hypothetico-deductive methodology, combining bibliographic research and a practical case study within an audit firm. The hypotheses formulated were tested and validated, notably the one stating that the rigorous use of audit techniques reduces the risk of accounting errors and improves financial transparency.

In summary, this study highlights the essential role of internal control in ensuring the reliability of accounts and strengthening stakeholders' confidence in financial management.

Key words: Audit, Legal audit, Auditor, Certification of accounts